



**Institut de la Formation
en cours de Carrière**

rue Dewez 14 – D218, 5000 NAMUR
www.ifc.cfwb.be / ifc@cfwb.be

Rapport d'activités 2019

L'IFC présente son rapport annuel d'activités au Bureau du 20 août et au Conseil d'administration du 27 août 2020. Il porte sur l'année scolaire 2018-2019¹ pour ce qui relève du volet formations et sur l'année civile 2019 pour ce qui relève du volet administratif.

Le rapport est présenté en application de l'article 39 du décret du 11 juillet 2002 *relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière* et de l'article 54 du contrat de gestion.

Table des matières

Chapitre 1. Les missions de l'IFC	4
Chapitre 2. L'exercice des missions de l'IFC	7
2.1 : La formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents PMS	7
2.1.1 : La programmation des formations et son bilan	7
Au niveau de sessions de formation	8
Au niveau du nombre d'inscriptions	9
2.1.2 : L'organisation des formations	11
Les inscriptions collectives.....	11
Les inscriptions individuelles.....	12
2.1.3 : Les événements qui sont intégrés au programme.....	12
2.1.4 : Les actions formatives spécifiques	14
Les formations en lien avec l'axe stratégique 1 du Pacte pour un Enseignement d'excellence : Enseigner les savoirs et compétences de la société du 21 ^{ème} siècle et favoriser le plaisir d'apprendre, grâce à un enseignement maternel renforcé, à un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire et à un cadre d'apprentissage révisé et précisé	14
Les formations en lien avec l'axe stratégique 2 du Pacte pour un Enseignement d'excellence : Mobiliser les acteurs de l'éducation dans un cadre d'autonomie et de responsabilisation accrues en renforçant et en contractualisant le pilotage du système éducatif et des écoles, en augmentant le leadership du directeur et en valorisant le rôle des enseignants au sein de la dynamique collective de l'établissement	18
Les formations en lien avec l'axe stratégique 3 du Pacte pour un Enseignement d'excellence : Faire du parcours qualifiant une filière d'excellence, valorisante pour chaque élève et permettant une intégration socio-professionnelle réussie tout en renforçant son pilotage et en simplifiant son organisation	21
Les formations en lien avec l'axe stratégique 4 du Pacte pour un Enseignement d'excellence : Afin d'améliorer le rôle de l'enseignement comme source d'émancipation sociale tout en misant sur l'excellence pour tous, favoriser la mixité et l'école inclusive dans l'ensemble du système éducatif tout en développant des stratégies de lutte contre l'échec scolaire, le décrochage et le redoublement	22
Les formations en lien avec l'axe stratégique 5 du Pacte pour un Enseignement d'excellence : Assurer à chaque enfant une place dans une école de qualité, et faire évoluer l'organisation scolaire afin de rendre l'école plus accessible, plus ouverte sur son environnement et mieux adaptée aux conditions du bien-être de l'enfant	24
Entr'Apprendre – Stage en entreprise	26
Les formations du niveau « macro » obligatoire	26

¹ À l'exception de la formation complémentaire : module fondamental/module DI (cf. 2.4).
Bureau du 20 août et Conseil d'administration du 27 août 2020

2.2 : La formation à destination du Service général de l'Inspection	27
2.3 : La formation initiale des directeurs	28
2.4 : La formation complémentaire : module fondamental/module DI	30
2.5 : Les formations des Délégués aux contrats d'objectifs (DCO) et Directeurs de zone (DZ)	32
2.6 : Les formations des formateurs internes.....	33
Chapitre 3. Organisation et gestion de l'IFC.....	36
3.1. Le contrat de gestion	36
3.2. Les organes de gestion et de contrôle	36
3.3. L'équipe.....	39
3.4. Les marchés publics.....	43
3.5. Les conventions de collaboration	44
3.6. La contribution de l'IFC aux Plans d'actions du Gouvernement et aux travaux des instances européennes	47
3.7. La communication envers les usagers de l'IFC.....	47
3.8. La gestion des plaintes adressées à l'IFC	50
Liste des annexes	52
Annexe 1. Énumération des missions de l'IFC à partir des différentes dispositions légales	53
Annexe 2. Ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration en 2019	58
Les Ordres du jour des réunions du Bureau	58
Les Ordres du jour des réunions du Conseil d'administration	64
Annexe 3. Montant des indemnités et jetons de présence des Administrateurs, des indemnités ou rémunérations des Commissaires aux Comptes, du Commissaire du Gouvernement et du Fonctionnaire dirigeant pour l'année 2019	70
Annexe 4. Données synthétiques relatives aux marchés publics 2019.....	76
Marchés publics en cours d'exécution en 2019.....	76
Marchés publics attribués en 2019	79
Annexe 5. Liens de téléchargement des rapports d'évaluation des formations en cours de carrière 2018-2019 et des formations initiales des directions 2018-2019	84
Formation en cours de carrière 2018-2019	84
Formation initiale des directeurs 2018-2019, volet commun à l'ensemble des réseaux.....	84

Chapitre 1. Les missions de l'IFC

L'IFC est l'organisme de référence de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour :

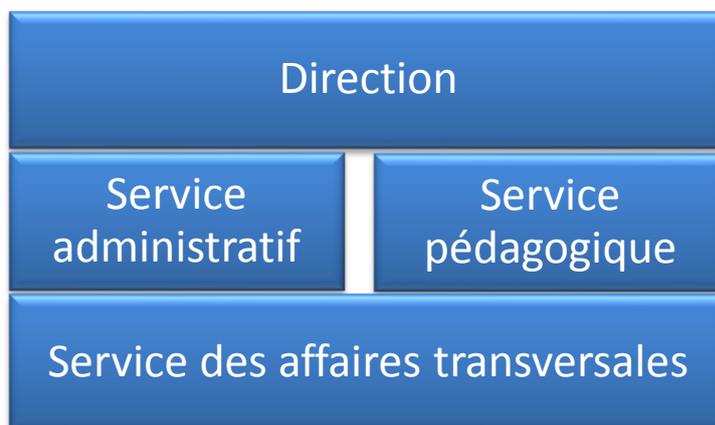
- les formations en cours de carrière interréseaux des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé et des agents des CPMS organisés ou subventionnés par la FWB (Décrets 11/07/2002) ;
- les autres formations décidées par le Gouvernement (Décret 11/07/2002 - art.26) ;
- la formation initiale des directeurs, volet commun à l'ensemble des réseaux (Décret du 14/03/19) ;
- la formation initiale et en cours de carrière des membres du service général de l'Inspection (Décret du 10/01/2019) ;
- la formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens (Décret 30/04/2009 – art. 25) ;
- la formation initiale, d'insertion professionnelle et en cours de carrière des délégués au contrat d'objectifs/directeurs de zone (Décret du 13/09/2018) ;
- la formation des Conseillers au soutien et à l'accompagnement (Décret du 27/03/2019) ;
- les formations donnant accès à des fonctions de sélection et de promotion pour le réseau de la Communauté française à l'exception des fonctions de directeur telles que visées à l'article 2, § 1er, 1° du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs.

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence a notamment ouvert la voie à un cadre d'autonomie et de responsabilisation des acteurs de l'éducation en renforçant et en contractualisant le pilotage du système éducatif. Il prévoit également l'intervention de nouveaux acteurs du système éducatif (délégués aux contrats d'objectifs et directeurs de zone) qui sont entre autres chargés de négocier les plans de pilotage et d'accompagner les contrats d'objectifs. Et c'est dans ce contexte que l'IFC s'est vu confier de nouvelles missions. A partir du mois de janvier 2018 et tout au long de l'année 2019, l'IFC a pris en charge la formation des directions aux attentes de l'autorité publique en matière de mise en oeuvre des plans de pilotages des établissements scolaires. Cette formation s'adresse aux directeurs des établissements scolaires conformément à la procédure définie à l'article 67§2 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

L'IFC doit également procéder à l'évaluation de chacune de ces missions. Il rédige et publie un rapport annuel d'évaluation pour chacune de ses actions de formation. Ces rapports comportent un tableau de bord qui montre l'évolution d'une série de données année après année, un volet quantitatif et un volet qualitatif.

Il a également la charge d'assurer l'encadrement de son équipe de formateurs internes.

L'Institut est dirigé par le Fonctionnaire dirigeant², désigné par le Gouvernement, sous l'autorité du Conseil d'administration et du Bureau. En 2019, il est composé d'une équipe de 68 personnes (dont 37 formateurs internes) réparties au sein de différents services composés de la **Direction**, du **Service administratif**, du **Service pédagogique** et du **Service des affaires transversales**.



Pour les années visées par ce rapport, l'institut exerce ses missions conformément aux dispositions légales suivantes :

- la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public ;
- le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre ;
- le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française ;
- le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière et ses arrêtés d'exécution ;
- le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire et ses arrêtés d'exécution ;
- le décret du 9 janvier 2003 relatif à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes publics, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française et ses arrêtés d'exécution ;
- le décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs ;
- le décret du 8 mars 2007 (modifié par le décret du 12 juillet 2012) relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques ;
- le décret du 30 avril 2009 portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement.

² Suite au départ du Fonctionnaire dirigeant pour exercer la fonction de Chef de Cabinet de Madame la Ministre Glatigny, le poste est vacant depuis le 1er octobre 2019.



INSTITUT DE LA FORMATION EN COURS DE CARRIÈRE

MISSIONS

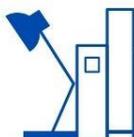


FORMATION EN COURS DE CARRIÈRE

interréseaux des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé et des agents des CPMS organisés ou subventionnés par la FWB (Décrets 11/07/2002)

FORMATION INITIALE

- la formation initiale des directeurs, volet commun à l'ensemble des réseaux (Décret du 14/03/19)
- la formation initiale et en cours de carrière des membres du service général de l'Inspection (Décret du 10/01/2019)
- la formation initiale, d'insertion professionnelle et en cours de carrière des délégués au contrat d'objectifs/directeurs de zone (Décret du 13/09/2018)

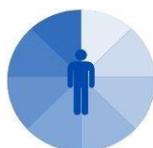


MODULE FONDAMENTAL/MODULE DI

la formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens (Décret 30/04/2009 - art. 25)

CSA

la formation des Conseillers au soutien et à l'accompagnement (Décret du 27/03/2019)



SELECTION ET PROMOTION

les formations donnant accès à des fonctions de sélection et de promotion pour le réseau de la Communauté française à l'exception des fonctions de directeur telles que visées à l'article 2, § 1er, 1° du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs

EN INTERNE

l'évaluation des formations et la formation des formateurs internes



LES AUTRES FORMATIONS

décidées par le Gouvernement (Décret 11/07/2002 - art.26)

Chapitre 2. L'exercice des missions de l'IFC

2.1 : La formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents PMS

2.1.1 : La programmation des formations et son bilan

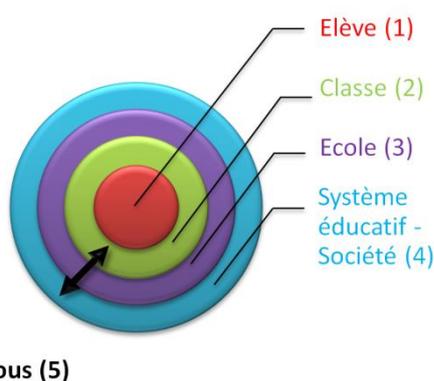
C'est sur la base de deux arrêtés du Gouvernement de la Communauté française, datés du 21 novembre 2018, précisant les thèmes et orientations prioritaires en matière de formations en cours de carrière en interréseaux (le premier pour le fondamental ordinaire et le second pour le secondaire ordinaire, le spécialisé et les C.PMS) que l'IFC élabore son programme de formations 2019-2020.

Pour être en phase avec les objectifs généraux du système éducatif et répondre aux besoins des acteurs de l'enseignement, l'IFC adapte chaque année la cohérence et la pertinence de son offre de formations. Pour ce faire, il collabore avec des représentants de l'Inspection et de chacun des réseaux d'enseignement.

Les grandes orientations prises en matière de formation dans l'Avis n°3 du Pacte pour un Enseignement d'excellence du 7 mars 2017 restent intégrées dans le programme.

2019-2020 représente la cinquième année pour laquelle les 3 programmes de l'enseignement (fondamental ordinaire, secondaire ordinaire, fondamental et secondaire spécialisé) ont été fusionnés.

Le programme **enseignement** est structuré en différentes cibles.



Ce programme repose sur des préoccupations communes à tous les membres du personnel : connaître l'élève ; gérer les apprentissages en classe ; comprendre l'environnement du système scolaire et la société dans laquelle s'inscrit son action ; s'attacher à son développement professionnel personnel au sein d'un collectif. Les formations qui sont en lien avec les projets éducatif, pédagogique et d'établissement (cible Ecole) ne relèvent pas du niveau interréseaux. Par conséquent, l'IFC ne propose aucune formation à ce sujet.

Le programme **C.PMS** est organisé sur la base de leurs missions. Il comporte 3 grandes thématiques :

- les fondements du travail en C.PMS (techniques, outils, orientation) ;
- la collaboration en équipe tri-disciplinaire (avec les consultants et les partenaires extérieurs) ;
- la connaissance du système éducatif et la pratique réflexive.



En termes de régulation, toutes les formations organisées par l'IFC font l'objet d'une évaluation. À ce sujet, une analyse plus détaillée de l'évaluation quantitative et qualitative des formations en cours de carrière peut être consultée à l'annexe 5.

Au niveau de sessions de formation

Il convient de distinguer le nombre de sessions planifiées de celles qui sont effectivement dispensées. En effet, une session peut être planifiée sans pour autant rassembler le minimum d'inscriptions requis : dans ce cas, elle ne sera pas activée et aucune commande ne sera passée à l'opérateur de formation pour cette session. Outre les sessions ouvertes à l'inscription, il convient également de tenir compte des sessions classées (qui sont autant de sessions en réserve) par le marché public.

Globalement, le rapport entre les sessions commandées et les sessions prévues est moins élevé que les autres années : 55% (69% en 2017-2018 et 59% en 2016-2017). Nous observons une augmentation du nombre de sessions prévues par rapport à l'année précédente et en même temps une diminution du nombre de sessions commandées et de journées activées. Par ailleurs, n'oublions pas que, outre les sessions ouvertes à l'inscription, il reste les sessions classées lors du marché public.

Dans la cible « élève », examinant les sessions commandées par sous-thématique, on observe une certaine augmentation des sessions liées aux stratégies d'apprentissage.

Dans la cible « classe », on observe une diminution des formations « construction des apprentissages notamment en continuité », par ailleurs, moins de formations sont proposées. Par contre, on a plus de sessions activées en lien avec les référentiels (le nombre de formations programmées était lui aussi plus important). On a des variations plus légères pour les autres thématiques et le plus souvent négatives.

Au niveau de la cible « **société-système éducatif** », on constate une baisse des sessions commandées en rapport à la thématique « éducation à la citoyenneté ». Pour rappel, derrière cette sous-thématique, se trouvent notamment les formations en lien avec les référentiels EPC. L'éducation aux médias appartient également à cette thématique. Par contre, les formations portant sur le décrochage scolaire et celles qui travaillent les phénomènes de relégation et de discrimination sont en légère augmentation.

Quant à la cible « **moi-nous** », dans le programme, le choix a été fait depuis 2017-2018 de ne plus proposer des formations spécifiquement sur la communication, ce qui explique les 0 de cette sous-thématique. La thématique liée aux formations spécifiques à une fonction concerne les formations pour les enseignants novices, les enseignants référents, des techniques d'animation hors de la classe, etc. Les formations personne-relais lecture et le projet « Entr'Apprendre » relèvent aussi de cette thématique. On constate une légère augmentation pour la thématique « prévention, bien-être » ainsi qu'une assez forte diminution pour les formations portant sur le travail collégial et l'apprentissage de l'utilisation des TIC.

Au niveau du **programme PMS**, nous observons une session supplémentaire pour le thème lié aux fondements PMS. Dans le thème « partenariats et compréhension de l'autre », on a une certaine diminution globale qui se marque dans la thématique « mieux connaître et comprendre l'autre et sa réalité ». Par contre, l'IFC ne dispose plus d'aucune offre de formation sur identité professionnelle et pratiques réflexives.

Pour le plan de pilotage, concernant la formation portant sur les « **enjeux, attentes et processus** » 10 sessions ont été organisées en grand groupe (une demi-journée) et 29 sessions de deux journées s'en sont suivies (ces sessions sont complémentaires, nous les fusionnerons donc pour la durée dans le tableau suivant), 10 sessions abordant les indicateurs ont été mise en place (ces sessions ont été introduite par une séance plénière d'une demi-journée) et 33 sessions ont été organisées en une journée (formations application pilotage, pilotage PMS, collectives plan de pilotage).

Au niveau du nombre d'inscriptions

C'est sur la base de la clé CIF (clé d'inscription aux formations possédée par la direction de chaque établissement scolaire ou de centre PMS) avec laquelle l'inscription de la personne a été réalisée que l'on peut identifier le niveau d'où elle provient.

Niveau centres PMS

La participation est en baisse pour ce qui concerne les formations issues du programme « enseignement ». En 2017/18, plus de 60% des PMS allaient chercher des formations dans le programme de l'enseignement, ils sont moins de 40% dans ce cas en 2018-2019. La participation aux formations issues du programme PMS est quant à elle stable (on observe une très légère augmentation pour la thématique « partenariats et compréhension de l'autre ». Par ailleurs, 112 agents PMS ont se sont inscrits aux formations « plan de pilotage ».

Niveau fondamental

Le nombre d'inscrits et le nombre de jours – participants réalisés est en légère augmentation. Nous constatons une augmentation de la participation aux formations « plan de pilotage » (notamment pour ce qui est du nombre d'inscrits). Les formations de la thématique « élève » sont elles aussi en progression, cette progression est particulièrement marquée pour les formations « mieux connaître l'élève ». Par contre les formations « moi-nous » ont connu une certaine baisse, cette tendance est bien marquée pour les formations « enjeux du système éducatif et mon rôle » ainsi que les formations autour du « travail collégial ».

Niveau secondaire

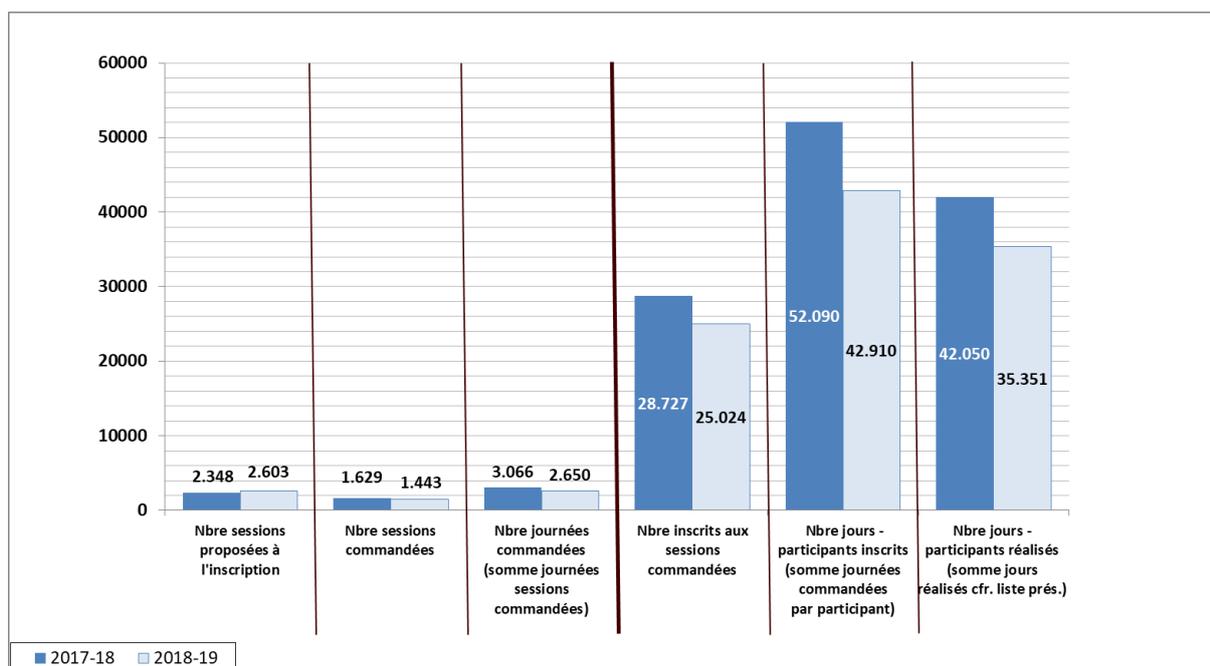
Les différents indicateurs montrent une diminution globale de la fréquentation. Nous constatons notamment une baisse de plus de 3000 inscriptions et 5000 jours-participants réalisés. Cette diminution est proportionnellement équilibrée selon les sphères du programme enseignement. Seules les formations « Plan de pilotage » sont en nette augmentation. Par ailleurs, 4% des personnes du secondaire vont chercher des formations dans le programme des PMS.

Niveau spécialisé

Les tendances sont plus stables que celles décrites pour le secondaire, les chiffres témoignent tout de même d'une légère baisse du nombre d'inscrits qui se répercute sur le nombre de jours participants inscrits et réalisés. Ici encore, la diminution se répartit de manière assez équilibrée entre les sphères du programme enseignement. Réjouissons-nous tout de même de l'augmentation observée pour la thématique « stratégies d'apprentissage » (sphère « élève ») et la progression du suivi des formations « Plan de pilotage ».

Globalement, au total, pour tous les niveaux d'enseignement, 25.024 membres du personnel de l'enseignement se sont inscrits aux formations (28.727 inscrits en 2017-2018).

Les tendances sont très similaires au niveau du nombre de journées commandées d'une année à l'autre. Il y a un peu moins de nombre de jours de participants inscrits et réalisés en 2018-2019 qu'en 2017-2018.



Quant à l'évolution des inscriptions dans les sessions commandées sur les 5 dernières années, elles fluctuent de la façon suivante :

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Total des inscrits dans les sessions commandées	25.761	25.909	28.570	28.727	25.024

2.1.2 : L'organisation des formations

Les inscriptions collectives

En 2018-2019, 12 organisations de formation à inscriptions collectives ont été réalisées. Sur l'ensemble de ces organisations collectives, l'IFC enregistre 15.033 inscriptions dans les formations commandées. 191 établissements scolaires y ont participé.

Lors des formations à inscriptions collectives, des établissements de réseaux différents d'une même zone géographique suspendent les cours sur la base de l'article 10 de la loi du 19 juillet 1971 (secondaire ordinaire) ou de l'article 122 du décret du 3 mars 2004 (spécialisé) pour que tous les membres de leur personnel puissent suivre une formation durant 2 jours consécutifs.

Les 12 organisations étaient réparties comme suit :

- 10 d'entre elles ont été réservées à l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé : 1 en Brabant-Wallon, 1 à Namur, 2 à Bruxelles, 2 à Liège, 1 au Luxembourg et 3 en Hainaut.

- 2 autres organisations ont été réservées aux membres du personnel de l'enseignement fondamental spécialisé.

Les inscriptions individuelles

En 2018-2019, l'IFC enregistre 10.090 inscriptions individuelles pour les sessions commandées.

Lorsque l'opérateur de formation choisit de proposer sa formation aux inscriptions individuelles, c'est souvent parce que la problématique qui y est travaillée nécessite une durée différente. C'est aussi sous le mode des inscriptions individuelles que nous retrouvons les formations qui s'adressent exclusivement au public du fondamental ordinaire ; leurs établissements ne participent pas aux organisations collectives.

Les inscriptions aux formations de l'IFC relèvent dans ce cas d'une démarche individuelle : le professionnel souhaite suivre une formation qu'il a repérée ou qui lui a été conseillée. Il s'inscrit peut-être avec un ou plusieurs collègues mais l'établissement ne suspend pas les cours et les autres professeurs auront très souvent pour tâche d'assurer la suppléance des participants aux formations.

Nous pouvons classer les formations auxquelles les participants s'inscrivent individuellement en 4 catégories : celles qui font partie du programme général mais qui sont proposées en dehors des dates et zones des organisations collectives³ ; les événements qui sont intégrés au programme en cours d'année par le CA ; les actions formatives spécifiques et les formations du niveau « macro » obligatoires.

Note : les différences entre les nombres d'inscrits présentés ici et ceux présentés précédemment dans les rapports d'évaluation s'expliquent par le fait que, au fur et à mesure, les dossiers sont régularisés suivant leur date de réception par l'IFC (ex. des inscriptions sont ajoutées ou supprimées en fonction des listes des présences qui sont rentrées). Plus précisément, les données pour les rapports d'évaluation sont extraites au mois de novembre tandis que celles utiles aux rapports d'activités le sont au début du mois d'août qui suit, soit 8 mois plus tard.

2.1.3 : Les événements qui sont intégrés au programme

Une demande d'intégration d'événement est une démarche qui consiste à faire correspondre celui-ci aux intitulés et aux objectifs du programme de l'IFC. Les demandes d'intégration s'inscrivent pour la plupart dans des thématiques qui visent à actualiser les connaissances pour enrichir sa pratique

³ Pour être précis, nous devons indiquer que dans les organisations collectives, nous laissons toujours 20% des places disponibles aux inscriptions individuelles pour les membres du personnel dont l'école ne fait pas partie de l'organisation. Le nombre de ces inscriptions individuelles liées à des formations dites collectives est comptabilisé dans les chiffres liés aux formations collectives car c'est la formation qui est catégorisée « à inscriptions individuelles » ou à « inscriptions collectives ».

pédagogique dans une discipline ou un secteur. D'autres se rapportent à des formations qui traitent de la méthodologie ou de la didactique. Il importe de signaler que les événements intégrés ne sont pas mis en concurrence avec les autres offres de formation reçues par ailleurs par la voie du marché public. En effet, pour une demande d'intégration, l'IFC ne prend aucun des honoraires formateurs à sa charge. Le remboursement des frais de déplacements des participants, les frais de collations et de repas quand ils s'indiquent, voire les supports pédagogiques sont en général couverts par l'IFC.

Dans un souci de traitement équitable des demandes d'intégration, le Conseil d'administration de l'IFC a fixé 8 critères permettant d'analyser l'opportunité de l'introduction d'un événement spécifique dans le programme des formations en interréseaux de l'IFC. Ces critères doivent aider à l'analyse des dossiers. Ils sont indicatifs et peuvent évoluer en fonction d'une évaluation qui laisserait apparaître la nécessité d'une modification.

1er critère : L'événement proposé correspond à une des orientations et thèmes prioritaires de formation fixés annuellement par le Gouvernement de la Communauté française.

2e critère : L'événement proposé présente un caractère spécifique. Il n'existe pas d'autre événement similaire en Communauté française.

3e critère : L'événement proposé est organisé en région de langue française ou en région bilingue de Bruxelles-capitale.

4e critère : L'événement proposé répond au prescrit de l'article 1er du décret définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté (D.31-03-1994).

5e critère : L'événement proposé correspond à une organisation dont l'intérêt pédagogique est reconnu par les réseaux d'enseignement et par la ou les Inspection(s) concernée(s). L'avis de ces Instances et des groupes de travail mis en place par l'IFC lors de l'élaboration des programmes de formation est sollicité.

6e critère : L'événement proposé doit présenter des propositions d'applications concrètes pour les pratiques professionnelles de l'enseignant. Le transfert des contenus exposés au cours de l'événement vers des situations professionnelles doit être démontré.

7e critère : L'événement proposé correspond aux notions générales de formations en cours de carrière, de formations en interréseaux ou macro telles que définies dans les décrets du 11 juillet 2002 relatifs à la formation en cours de carrière et dans leurs arrêtés d'exécution des 4 juillet 2003 et 19 juin 2003.

8e critère : Évaluation du coût de l'événement.

Pour 2018-2019, 53 événements ont été intégrés dans le programme des formations. Ces événements représentent 2.645 inscriptions (en 2017-2018 : 47 intégrations/2.980 inscriptions).

Le nombre d'inscrits dans les formations « intégrées » au programme de l'IFC dépend de plusieurs facteurs comme la qualité et l'intérêt des formations proposées, leur concordance avec l'actualité des évolutions du système éducatif, la capacité d'accueil des lieux de formation, etc.

La majorité des intégrations se présentent davantage comme des colloques, des conférences ou encore sous la forme de divers ateliers. Certaines mettent en avant les résultats des recherches tandis que d'autres présentent des outils dans des secteurs d'activités ou des disciplines variés. Le déroulement de ces intégrations diffère souvent des formations dites « traditionnelles ». Ces intégrations ont été organisées par 31 opérateurs dont certaines ont été exceptionnellement co-animées par les formateurs internes de l'IFC.

2.1.4 : Les actions formatives spécifiques

Les formations en lien avec l'axe stratégique 1 du Pacte pour un Enseignement d'excellence : Enseigner les savoirs et compétences de la société du 21^{ème} siècle et favoriser le plaisir d'apprendre, grâce à un enseignement maternel renforcé, à un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire et à un cadre d'apprentissage révisé et reprecisé

Les formations visant l'exploitation des erreurs élèves dans les processus d'apprentissage (avec un focus sur le travail réflexif avec les enseignants)

En 2018-2019, l'IFC a proposé de nombreuses sessions qui touchent au **statut de l'erreur dans les apprentissages**. Nous avons inventorié, dans un premier temps, des formations qui visent à envisager spécifiquement les erreurs comme des leviers d'apprentissage. Dans un deuxième temps, nous avons ciblé des formations qui abordent l'erreur dans les processus d'apprentissage, à partir d'une diversité de contenus de formations qui ne pointent pas précisément l'erreur comme pivot de la réflexion, mais l'examinent indirectement.

- A. Les formations qui visent spécifiquement à envisager les erreurs comme des leviers d'apprentissage

88 participants répartis en 10 sessions de formation ont suivi en 2018-2019 une formation qui met en évidence les erreurs comme leviers d'apprentissage.

Les intitulés de formation proposés étaient les suivants :

- *Français : identifier l'origine des erreurs grammaticales et les analyser. Répertoire les erreurs fréquentes des élèves en cours d'apprentissage et concevoir différentes façons d'anticiper celles-ci. Utiliser les erreurs pour construire un dispositif de remédiation.*
- *Mathématiques : identifier l'origine des erreurs en mathématiques et les analyser. Répertoire les erreurs fréquentes des élèves en cours d'apprentissage et concevoir différentes façons d'anticiper celles-ci. Utiliser les erreurs pour construire un dispositif de remédiation.*
- *Histoire : identifier l'origine des erreurs en histoire et les analyser. Répertoire les erreurs fréquentes des élèves en cours d'apprentissage et concevoir différentes façons d'anticiper celles-ci. Utiliser les erreurs pour construire un dispositif de remédiation.*
- *Éducation physique : identifier l'origine des erreurs en éducation physique et les analyser. Répertoire les erreurs fréquentes des élèves en cours d'apprentissage et concevoir différentes façons d'anticiper celles-ci. Utiliser les erreurs pour construire un dispositif de remédiation.*
- *Comment trouver l'erreur d'apprentissage et savoir y remédier.*

B. Les formations qui abordent la question des erreurs dans les apprentissages au travers de différentes perspectives

91 enseignants répartis en 8 sessions ont suivi des formations qui permettent de travailler la question des erreurs dans les apprentissages via le travail d'accompagnement et de soutien de l'élève en difficulté, ainsi qu'à partir de dispositifs innovants en termes de pratiques pédagogiques.

Un exemple d'intitulé de formations est :

- *Macro-langues modernes : accompagner l'élève en difficulté, comprendre pourquoi un élève est en difficulté et dégager des pistes pour remédier à son décrochage.*

239 participants répartis sur 16 sessions ont suivi des formations qui permettent de travailler la question des erreurs dans les apprentissages via un programme d'accompagnement et de soutien des attitudes et des processus psychologiques des élèves en difficulté.

Les intitulés de formations sont :

- *Comment prévenir le décrochage scolaire en réinstaurant une attitude positive chez l'élève ?*
- *Booster la créativité et la confiance en soi...et en l'autre par l'auto louange.*

4 formations portant sur les pratiques réflexives des enseignants et soutenant un questionnement professionnel sur le statut de l'erreur dans les apprentissages ont été activées. Elles ont regroupé 50 participants.

Les intitulés de formations sont :

- *Ce que les écorchés du décrochage nous apprennent sur l'école et le goût d'apprendre ; apprendre à repérer les besoins et découvrir les leviers d'action qui permettent aux jeunes de revenir vers l'école.*
- *Construire des stratégies favorisant l'accrochage scolaire en mobilisant le groupe, le réseau et en favorisant l'émergence d'une intelligence collective au service des élèves.*

Les formations en lien avec la discipline des sciences

Globalement, 51 sessions de formations ont été proposées par l'IFC en lien avec la discipline des sciences. Ces sessions ont été suivies par 559 participants.

Parmi ces sessions, nous distinguons différentes portes d'entrée :

Les formations en lien avec l'actualisation des connaissances scientifiques pédagogiques ou disciplinaires et les implications dans les pratiques d'enseignement

28 sessions de formations visaient l'actualisation des connaissances au sein d'une discipline scientifique et leur(s) implication(s) en termes d'enseignement. Les intitulés de formation proposés étaient les suivants :

- *Sciences - Des problématiques pour les classes de sciences : où est le prof-blème ?*
- *Le bio dans l'enseignement, comment en parler, comment l'intégrer dans vos cours?*
- *56e Congrès pluraliste des Sciences – Mobilisons nos neurones*
- *Eveil scientifique - Vivre l'atelier d'éveil scientifique : des démarches d'investigations aux traces, de la 3ème maternelle à la 2ème primaire*
- *Législation des produits phytopharmaceutiques et produits biocides*
- *12e festival Playful Science*
- *Sciences - Les matériaux pour un engin spatial*
- *Sciences - Intégrons la pensée critique à nos cours de sciences*
- *Sciences - Enseigner les sciences par une démarche scientifique et expérimentale : faire pour comprendre*
- *Sciences et sciences appliquées- Les biotechnologies dans le domaine de la santé : nouvelles applications et innovations en santé*
- *Sciences - Restons curieux : Les équilibres chimiques : connaître et dépasser les préconceptions pour ancrer les concepts par l'action. Session ULB, CUDEC, SRC et Experimentarium de chimie*
- *La vulgarisation, la diffusion et la communication des savoirs (sciences/sciences humaines)*
- *Sciences - Restons curieux. L'état des connaissances sur la Chimie durable : les ingénieurs chimistes et les bio-ingénieurs voient les procédés en vert.*
- *Sciences - Restons curieux. L'état des connaissances sur les énergies en 2030 : la fin du nucléaire et du pétrole ? L'ère des voitures électriques autonomes ?*
- *Sciences - Les théories de l'évolution, les cladogrammes et la nouvelle classification : actualiser ses connaissances et mettre en place ces concepts par des exercices pratiques en classe, sur base des nouveaux référentiels*
- *Changer l'école : comment faire la part des choses entre exigence de preuves scientifiques, effets de mode, valeurs et engagements ?*

Pour ces 28 sessions identifiées, nous comptons au total 258 participants.

Les formations en lien avec les sciences et les outils numériques

17 sessions visaient à développer les outils numériques en lien avec les sciences. Les intitulés de formation proposés étaient les suivants :

- *Sciences - Revisiter des pratiques pédagogiques en sciences en intégrant le QCM en ligne ;*
- *Mathématiques et Sciences - Revisiter ses pratiques pédagogiques en intégrant le TBI et la tablette numérique en mathématiques et en sciences ;*
- *Mathématiques, Sciences et Education par la technologie - Utiliser des robots éducatifs en classe pour faciliter l'acquisition de connaissances et compétences liées aux disciplines scientifiques (mathématiques, sciences, technologie et codage) ;*

- *Sciences - Élaborer des activités de laboratoire en physique intégrant des logiciels libres comme Audacity (analyse de fichiers audio) ou Tracker (analyse de fichiers vidéo) et nécessitant peu de matériel » ;*
- *Eveil-initiation scientifique et Education par la technologie -Exploration pratique, ludique et critique d'outils pédagogiques numériques intuitifs pour découvrir la logique de programmation en classe. Un enrichissement des cours d'éveil en sciences et d'éducation par la technologie ;*
- *Sciences - Les ateliers Sciences Inverses : la collaboration, le partage de pratiques et les TICE au service de la construction de cours de sciences qui donnent du sens et rendent les élèves davantage acteurs de leurs apprentissages ;*
- *Mathématiques et Sciences -Smartphones et caméras : vos alliés en classe de sciences et maths dans le secondaire !*

Au total 160 enseignants ont participé à ces formations.

Les formations en lien avec les sciences et le référentiel

4 sessions de formations ont été organisées dont voici les deux intitulés :

- *Comité de lecture "Sciences" relatif au socle de savoirs et aux compétences du tronc commun*
- *Mise en œuvre du référentiel " Compétences terminales et savoirs requis en sciences générales. Humanités Générales et Technologiques". Pourquoi et comment aborder les contenus dans les UAA de 4e année?*

24 enseignants se sont formés sur ce thème.

Les formations en lien avec les sciences et d'autres disciplines : l'art et l'éducation au développement durable

2 sessions de formations regroupant 15 participants ont été proposées avec les intitulés suivants :

- *Art et Sciences : une approche transversale*
- *Diminuer la consommation en énergie d'un bâtiment scolaire : l'apport des disciplines scientifiques dans un projet d'ErE-DD*

Les formations en lien avec l'axe stratégique 2 du Pacte pour un Enseignement d'excellence : Mobiliser les acteurs de l'éducation dans un cadre d'autonomie et de responsabilisation accrues en renforçant et en contractualisant le pilotage du système éducatif et des écoles, en augmentant le leadership du directeur et en valorisant le rôle des enseignants au sein de la dynamique collective de l'établissement

Formations Plan de pilotage : enjeux, attentes et processus

La formation « plan de pilotage : enjeux, attentes et processus » à destination des directions est organisée dans le contexte de la mise en œuvre du nouveau mode de gouvernance conçu dans le cadre des travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence. Trois vagues successives d'établissements entrent avec leur équipe pédagogique et éducative, dans le processus d'élaboration et de contractualisation de plans de pilotage. Durant l'année scolaire 2018-2019 les écoles de la première vague ont contractualisé leurs plans de pilotage avec le pouvoir régulateur. Il était crucial que ces établissements soient soutenus et accompagnés face à ce changement important. Des formations ont dès lors été conçues dans cette optique à la fois en interréseaux et en réseaux. Une attention particulière a été mise sur la complémentarité (IR-R) de celles-ci (même si parfois la formation réseau a été donnée avant la formation interréseaux, ce qui n'est pas l'idéal). Les formations en interréseaux se centrent sur le quoi et le pourquoi, donnent du sens, préparent au contexte, aux valeurs, aux objectifs et procédures qui sous-tendent l'élaboration et la contractualisation des plans de pilotage tandis que les formations réseaux se centrent plus sur le comment et sur la mise en œuvre au niveau local. Pour la première vague, les formations ont été organisées en 2017-2018. L'année 2018-2019, la formation « plan de pilotage » a été organisée pour les établissements de la deuxième vague.

Les objectifs de la formation sont les suivants :

- Comprendre le **sens et la portée de la notion de pilotage** du système scolaire, d'un établissement et du processus de contractualisation du plan de pilotage/contrat d'objectifs (dimension systémique, objectifs d'amélioration et particuliers, écarts de performance, dispositions légales, rôles des différents acteurs, ...)
- Sensibiliser à l'importance de la **dynamique participative** dans l'approche du plan de pilotage ainsi qu'à l'appropriation collective d'un plan d'action. Introduire la notion de **leadership partagé** ;
- S'approprier les exigences du pouvoir régulateur en ce qui concerne la réalisation de **l'état des lieux** de l'établissement, les liens à opérer entre le **diagnostic, la fixation des priorités de l'établissement et les plans d'action** ;
- Sensibiliser à l'importance du **suivi** régulier de la réalisation du Contrat d'objectifs et à la dimension **d'évaluation** ;
- Établir les liens avec les **rubriques du canevas** du plan de pilotage.

La formation a été co-construite et dispensée dans le cadre d'un contrat de coopération conclu entre l'IFC et l'ULB, sous la responsabilité académique des professeurs Alain Eraly et Marie Göransson (ULB). Des régulations ont été apportées après les formations des établissements de la première

vague afin, notamment, de proposer davantage de mises en situations et d'exercices aux participants.

Comme en 2017-2018, le dispositif compte une première demi-journée de formation donnée par Alain Eraly, professeur de sociologie, qui a assuré la présidence du groupe de travail du Pacte pour un Enseignement d'excellence « améliorer le pilotage et l'accompagnement du système scolaire ». Celui-ci explicite les fondements et le sens de ce nouveau modèle de gouvernance et du plan de pilotage. Deux journées de formation consécutives sont ensuite données par un duo de formateurs complémentaires ULB (expertise en management public) et IFC (expérience de direction). Les formations ont eu lieu de janvier à avril 2019.

10 demi-journées de formation ont été données par M. Eraly. 29 sessions de 2 journées complémentaires ont eu lieu : 21 pour le fondamental, 8 pour le secondaire. 757 personnes se sont inscrites à ces formations.

Cette année, des journées complémentaires ont également été organisées pour les CPMS. 5 sessions ont été organisées. Ces journées visent l'appropriation de la philosophie, du cadre et de la contribution des CPMS et l'identification des rôles des CPMS dans le cycle de vie du plan de pilotage, leur contribution ainsi que leurs limites.

À côté de ces formations des directions, l'IFC a proposé, aussi dans le cadre des organisations collectives du secondaire, des formations à destination des équipes porteuses afin de les former dans un contexte interréseaux, aux principales notions et étapes du pilotage et de réfléchir avec elles aux balises pour veiller à la dimension participative de l'élaboration du plan de pilotage et à la prise en charge avec la direction de l'information auprès de l'ensemble des membres du personnel. 41 établissements ont suivi ces formations et ont eu l'occasion de mobiliser les 2 jours (J1 et J4) prévus pour les journées collectives pour mettre en place la dynamique participative au sein de leur établissement.

Les objectifs de la formation sont les suivants :

- Former, dans un contexte interréseaux, une « équipe porteuse » du dispositif de pilotage aux principales **notions et étapes** du cadre de pilotage (J1) ;
- Réfléchir avec l'équipe porteuse aux **balises** pour veiller à la **dimension participative** de l'élaboration du plan de pilotage et à la prise en charge avec la direction de l'information auprès de l'ensemble des membres du personnel (J1) ;
- Partager ses expériences, se nourrir de celles d'autres établissements et prendre le temps d'un **retour réflexif** et d'une analyse de la dynamique participative ainsi que de son suivi (J4).

Lors d'une première journée (organisée de septembre à octobre 2018), les deux premiers objectifs sont travaillés. Une 4^{ème} journée, facultative, a été proposée (en mars et avril 2019) après le travail réalisé en établissement par l'équipe porteuse, afin de travailler le 3^{ème} objectif et de permettre aux équipes porteuses de partager leurs expériences, se nourrir de celles d'autres établissements et de prendre le temps d'un retour réflexif et d'une analyse de la dynamique participative ainsi que de son suivi.

13 journées J1 et 3 journées J4 ont été organisées. 41 établissements (249 personnes) se sont inscrits aux J1 et 17 établissements (59 personnes) aux J4. Après la première journée de formation, les équipes porteuses se sont lancées dans l'élaboration des plans de pilotage. Elles ont vraisemblablement manqué de temps et d'intérêt pour un retour réflexif relatif à la dynamique participative au sein de leur établissement.

Une formation spécifique à l'application Pilotage a été organisée pour permettre aux membres des équipes « plan de pilotage » des établissements de la première vague, ayant préalablement suivi la formation au plan de pilotage, d'appréhender de manière concrète et participative l'application Pilotage. Les formations d'une journée ont été organisées d'octobre 2018 à avril 2019.

Les objectifs de la formation sont les suivants :

- Connaître la structure générale et les différentes rubriques de l'application pilotage et les usages principaux ;
- Clarifier et gérer les règles d'accès aux informations ;
- Comprendre les indicateurs à l'aide du guide de l'utilisateur ;
- Introduire des données dans l'application ;
- Expérimenter la recherche, l'encodage et l'exportation de données.

Au sein de la formation, des mises en situations spécifiques à l'enseignement fondamental ou à l'enseignement secondaire sont proposés aux participants. Elles permettent de se familiariser à la recherche, l'encodage et l'exportation des données relatives aux plans de pilotage.

12 sessions ont été organisées. 239 personnes se sont inscrites à ces formations.

Dans le cadre des formations relatives à l'élaboration des plans de pilotage, une formation spécifique à la compréhension, la lecture et l'interprétation des différents types d'indicateurs fournis dans l'application Pilotage, de pouvoir en estimer les limites, en connaître les conditions d'utilisation a été organisée pour les directions de la première vague.

Les objectifs de cette formation sont les suivants :

- acquérir les connaissances de base des **notions de statistique descriptive** afin de mieux interpréter les données et de définir des stratégies et des actions pertinentes ;
- **comprendre les principaux indicateurs** utilisés dans l'application Pilotage et leur mode de construction, leurs limites et leurs conditions d'application à l'aide des outils fournis par le Pilotage ;
- **interpréter un ensemble d'indicateurs** d'un établissement scolaire, notamment en les analysant au regard des indices fournis dans l'application Pilotage pour des établissements scolaires aux profils comparables de manière à **poser un diagnostic** collectif et définir des objectifs spécifiques ;
- **identifier les indicateurs** les plus pertinents pour évaluer le **suivi des stratégies et des actions** mises en place.

La formation est une formation hybride :

- elle débute par une demi-journée en présentiel - dédiée à une conférence donnant sens aux indicateurs proposés dans l'application Pilotage à travers une analyse du fonctionnement global de notre système éducatif - est assurée par les professeurs M. Demeuse et D. Lafontaine,
- se poursuit par une partie de formation en ligne (notamment sur les notions de statistiques) permettant aux participants de s'approprier des contenus à leur rythme, en fonction de leur emploi du temps, à partir de plusieurs modules indépendants, de poser des questions personnalisées grâce à un forum et d'analyser des situations concrètes ;
- se termine par une demi-journée en présentiel pour revenir sur les analyses de situations concrètes individuellement et collectivement.

205 personnes se sont inscrites à cette formation. 1 demi-journée dédiée à la conférence a été organisée pour les 205 participants. Ceux-ci ont pu poursuivre la formation par le parcours de formation à distance et par une des 5 sessions de demi-journées en présentiel organisées.

Les formations en lien avec l'axe stratégique 3 du Pacte pour un Enseignement d'excellence : Faire du parcours qualifiant une filière d'excellence, valorisante pour chaque élève et permettant une intégration socio-professionnelle réussie tout en renforçant son pilotage et en simplifiant son organisation

Dans la présente partie, sont reprises les formations qui ciblent spécifiquement les enseignants de la filière qualifiante.

Parmi ces formations, nous en distinguons trois types :

- **les formations en lien avec la mise en place de la CPU** : 11 sessions ont été organisées en 2018-2019 avec un total de 142 participants ;
- **les formations qui travaillent l'articulation des cours généraux et des cours techniques et de pratiques professionnelles (CTPP)** : 4 sessions activées et 39 participants ;
- **les formations qui travaillent la mise à jour des connaissances et des techniques disciplinaires** : nous comptons ici 566 participants répartis sur 116 sessions.

Les formations en lien avec l'axe stratégique 4 du Pacte pour un Enseignement d'excellence : Afin d'améliorer le rôle de l'enseignement comme source d'émancipation sociale tout en misant sur l'excellence pour tous, favoriser la mixité et l'école inclusive dans l'ensemble du système éducatif tout en développant des stratégies de lutte contre l'échec scolaire, le décrochage et le redoublement

Les formations centrées sur le développement de stratégies permettant aux enseignants d'observer, comprendre et s'adapter à la diversité des élèves

L'éducation inclusive est un processus dans lequel l'école essaie de répondre aux besoins de tous les élèves en mettant en œuvre des pratiques qui permettent les apprentissages de tous dans la diversité. Afin d'accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de telles pratiques, 11 intitulés formations ont été proposés en 2018-2019. Toutes ces formations impliquent une mise en lien de l'observation de l'élève avec des apports théoriques, pratiques ou législatifs.

Alternant des exposés théoriques, des activités individuelles ou de groupe, ces formations sont organisées autour de six axes :

1. Découvrir et s'approprier des outils qui aideront l'élève à comprendre comment il apprend, analyser les apports et les limites des outils proposés et envisager l'apport de ceux-ci au service de la différenciation pédagogique.

- Formation proposée pour les enseignants de P5-P6 :
 - *Apprendre à apprendre : pistes de travail pour l'enseignant*
- Formation proposée pour les enseignants de l'enseignement secondaire ordinaire :
 - *Comment apprendre à l'élève à devenir auteur de son apprentissage : conditions et outils divers pour développer les stratégies d'apprentissage de l'élève*
- Formations proposées pour les enseignants de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire ou spécialisé :
 - *Apprendre à apprendre : comment apprendre à l'élève à devenir auteur de son apprentissage*
 - *Posture de présence et initiation à la gestion mentale*
 - *Créer et partager avec les élèves des méthodes de travail personnelles et collectives pour optimiser leurs apprentissages*

2. **S'outiller pour observer l'élève : repérer ses difficultés, identifier ses besoins et faire valoir ses ressources. Partager les pratiques mises en place par les participants au bénéfice des élèves en difficulté.**

- Formation proposée pour les enseignants de l'enseignement fondamental chargés du cours de seconde langue :
- chargés du cours de seconde langue :

→ *Macro Langues modernes : accompagner l'élève en difficulté*

3. **Comprendre les processus cognitifs qui entrent en jeu dans les apprentissages, découvrir l'apport et les limites des sciences cognitives, prendre en compte les implications sur son enseignement.**

- Formation proposée pour les enseignants de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire ou spécialisé :

→ *Quand un élève apprend, que se passe-t-il dans sa tête ? Comment tirer profit des résultats des recherches en neurosciences dans ma classe ?*

- Formation proposée pour les membres du personnel de l'enseignement, de la direction d'un établissement scolaire, d'un centre PMS, du service général de l'inspection :

→ *Et le cerveau dans tout ça : comprendre le développement cognitif de nos élèves pour favoriser leurs apprentissages*

4. **S'approprier la philosophie et le cadre légal de l'outil PIA, identifier les éléments à recueillir, apprendre à formuler un objectif SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste, temporellement défini), déterminer comment l'évaluer, découvrir les avantages des pratiques collaboratives, porter un regard réflexif sur ses pratiques.**

- Formation proposée pour les enseignants au 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire et les agents PMS :

→ *Le PIA (Plan individualisé d'apprentissage)*

5. **S'approprier la philosophie générale et la nécessaire articulation des outils PIA et PIT, mettre en avant l'importance d'un travail collaboratif entre acteurs, réfléchir à la mise en place de démarches visant à faire émerger dès l'entrée dans l'enseignement secondaire le projet personnel et socio-professionnel du jeune.**

- Formation proposée pour les membres du personnel de l'enseignement secondaire spécialisé et les agents PMS travaillant avec des élèves de l'enseignement secondaire spécialisé :

→ *Du plan individuel d'apprentissage (PIA) au plan individuel de transition (PIT)*

→

6. **Découvrir et s'approprier des techniques et outils d'observation de l'élève en fonction des objectifs que l'on se fixe.**

- Formation proposée pour les enseignants de l'enseignement ordinaire maternel ou primaire P1-P2 :

→ *Observer l'élève (décolâge)*

Le nombre de sessions programmées varie selon les six axes. On en compte respectivement 28, 8, 5, 3, 1 et 4. Au total, 660 membres du personnel de l'enseignement ont suivi ces formations.

Les formations en lien avec l'axe stratégique 5 du Pacte pour un Enseignement d'excellence : Assurer à chaque enfant une place dans une école de qualité, et faire évoluer l'organisation scolaire afin de rendre l'école plus accessible, plus ouverte sur son environnement et mieux adaptée aux conditions du bien-être de l'enfant

Les formations à destination des éducateurs visant la prévention et la gestion des conflits entre élèves et les problématiques de violence

À la demande de la COC⁴, dans le cadre du chantier 16 « Renforcer la démocratie scolaire et le bien-être à l'école », l'IFC a mis en place en 2018-2019 une formation à destination exclusive des éducateurs-trices, en fonction dans une école ou un internat.

Centrée sur la gestion et la prévention des situations conflictuelles et/ou violentes en milieu scolaire, la formation poursuit les objectifs suivants :

1. Clarifier le rôle de l'éducateur en matière de prévention et de gestion des conflits et de la violence en milieu scolaire
2. À partir d'analyse de cas de situations conflictuelles vécues par des éducateurs en milieu scolaire :
 - a. apprendre à reconnaître des situations conflictuelles et/ou liées à des formes de violence
 - b. expérimenter et co-construire différentes approches/outils permettant de les prévenir et les gérer
3. Développer et travailler la posture professionnelle et le cadre d'intervention
4. Envisager comment travailler avec les autres membres de l'équipe éducative pour développer des stratégies/pistes pour prévenir les conflits et la violence en milieu scolaire
5. Identifier les ressources et services disponibles de la FWB

⁴ Cellule opérationnel de Changement
Bureau du 20 août et Conseil d'administration du 27 août 2020

Ces objectifs sont le fruit d'une réflexion et d'une concertation entre des membres du service pédagogique de l'IFC et les coordonateurs-trices du Service des Equipes mobiles, du Service de Médiation Scolaire en Région de Bruxelles-Capitale et du Service de Médiation Scolaire en Wallonie.

La formation est proposée en 2 jours et prise en charge par des formateurs internes de l'IFC. Elle se veut avant tout être un lieu d'échanges entre pairs. Elle vise à interroger les représentations et les pratiques des éducateurs-trices, tout en privilégiant le partage d'expériences et le travail en équipe.

Notons encore qu'un chapitre de la formation est entièrement consacré à la problématique du harcèlement.

La formation s'adresse prioritairement⁵ aux éducateurs-trices de l'enseignement fondamental⁶ et secondaire, ordinaire ou spécialisé (en ce compris les éducateurs-trices d'internat), en fonction depuis moins de 5 ans.

Les inscriptions se font sur une base volontaire. Le tableau ci-dessus permet d'avoir une idée du pourcentage d'inscrits par niveau pour les sessions activées en 2018-2019.

Pourcentage d'inscrits par niveau (toutes sessions confondues)				
Fondamental ordinaire (FO)	Secondaire ordinaire (SO)	Fondamental spécialisé (FSp)	Secondaire spécialisé (SSp)	Autres ⁷
16,5 %	71 %	2,5 %	6,5 %	3,5 %

Parmi les participants, les formateurs ont régulièrement constatés la présence d'éducateurs-trices chevronné-es, c'est-à-dire, ayant plus de 5 ans d'expérience.

Par ailleurs, issus de l'enseignement fondamental, des surveillants ou éducateurs engagés sur fonds propres ont également pris part à la formation. Bien qu'étant hors public éligible, l'IFC a autorisé leur participation sous certaines conditions afin qu'ils puissent eux aussi être outillés face aux types de conflits et aux phénomènes de violence rencontrés sur le terrain.

Durant l'année scolaire 2018-2019, 12 sessions prises en charge par les formateurs internes de l'IFC ont été organisées et 157 participants comptabilisés.

⁵ Une formation à destination des éducateurs-trices en fonction depuis plus de 5 ans et bénéficiant déjà d'une expérience certaine en matière de gestion et de prévention des conflits et de la violence est programmée en 2019-2020.

⁶ Pour l'enseignement fondamental ordinaire sont concernés les éducateurs-trices engagés dans les établissements bénéficiaires de l'encadrement différencié et ceux sous statut ACS/APE.

⁷ Ce pourcentage inclut 2 directions d'établissements (secondaire ordinaire) et des participants qui indiquent bien être éducateurs-trices (secondaire ordinaire) mais renseignent pourtant ne pas faire partie du public-cible. A ceux-ci s'ajoute également 1 surveillant du fondamental ordinaire.

Entr'Apprendre – Stage en entreprise

Le processus formatif Entr'Apprendre - stages en entreprise en est à sa cinquième année d'existence. Rappelons qu'il réunit différents partenaires : la Fondation pour l'Enseignement, qui en est à l'initiative, l'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC), les organismes de formation des réseaux (CECAFOC et FCC) et les entreprises participantes. Il bénéficie également du soutien financier du FSE et de l'appui de l'Inspection.

Depuis le 1er septembre 2018, une convention particulière lie l'IFC, les réseaux d'enseignement (CPEONS, FELSI, SEGEC et WBE) et la Fondation pour l'Enseignement. Elle fixe les rôles des partenaires ainsi que les modalités de mise en place de l'offre de formation Entr'Apprendre et ce, dans le respect du décret du 11 juillet 2002. La convention court durant toute la période de subventionnement relative au Fonds social européen (FSE), soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Autre nouveauté, une présentation interactive, réalisée en 2018 par des membres de l'équipe pédagogique et des formateurs de l'IFC, présente et explicite les 4 étapes qui caractérisent Entr'Apprendre. Ces étapes travaillent plusieurs objectifs et s'effectuent soit en présentiel, soit à distance via une plateforme en ligne :

Etape 1 (Interréseaux) : Préparation – A distance (formation en ligne)

Etape 2 (Interréseaux) : Stages en entreprise – 2 jours en présentiel

Etape 3 (Réseaux) : Transfert – 1 jour en présentiel

Etape 4 (Interréseaux) : Evaluation – A distance (formation en ligne) ou ½ jour en présentiel

Les stages s'adressent aux membres du personnel de l'enseignement secondaire technique de qualification et de l'enseignement secondaire professionnel, à savoir, les enseignants de cours techniques et/ou de pratiques professionnelles (CT et/ou PP), les enseignants de cours généraux (CG), les chefs d'ateliers et les formateurs en CEFA. A titre subsidiaire, les conseillers pédagogiques et les coordonnateurs/formateurs des Centres de Technologie Avancées (CTA) sont également visés selon les modalités fixées par le CA de l'IFC.

En 2018-2019, 20 entreprises ont proposé différents types de stages à destination des membres du personnel de l'enseignement issus des secteurs Industrie, Construction, Hôtellerie-Alimentation, Economie et Sciences appliquées. Au total, 41 personnes ont pris part à ce projet.

Les formations du niveau « macro » obligatoire

Ces formations concernent les maîtres spéciaux de l'enseignement fondamental d'éducation physique, de seconde langue et des cours philosophiques.

En 2018-2019, 95 sessions (95 en 2017-2018) ont été commandées pour l'éducation physique, 1.746 (1.715 en 2017-2018) personnes y étaient inscrites.

32 sessions (34 sessions en 2017-2018) macro en langues modernes ont été réalisées. Au total, 582 enseignants (548 en 2017-2018) ont suivi ces formations.

3 sessions (23 sessions en 2017-2018) ont été réservées aux maîtres spéciaux des cours philosophiques et 122 inscriptions (756 en 2017-2018) y ont été enregistrées.

2.2 : La formation à destination du Service général de l'Inspection

Au cours du premier trimestre de l'année 2019-2020, la formation continuée du Service général de l'Inspection s'est centrée sur les audits en milieu scolaire.

En termes d'organisation, une première journée concernait l'ensemble des membres du personnel. Six autres journées ont ensuite été suivies par un premier tiers des membres du service (les autres tiers suivront la même formation au cours des deux prochaines années scolaires).

La journée commune avait pour objectifs la présentation des enjeux et des finalités du Pilotage ainsi qu'une présentation des nouvelles missions de l'Inspection. Elle a été prise en charge par la DGPSE et le SGI.

Les six autres journées devaient permettre aux inspecteurs de se familiariser avec différents aspects de l'audit. Trois volets ont été proposés.

Le premier volet avait pour objectifs de :

1. contextualiser des indicateurs produits dans l'application pilotage, d'en préciser les usages et limites ;
2. prendre connaissance de la définition des indicateurs relatifs à l'enseignement fondamental et secondaire tant ordinaire que secondaire ainsi que de la charte en milieu scolaire.

Cette journée a été proposée par le Service général de l'Analyse et de la Prospective et par l'Inspectrice générale coordonnatrice.

Le deuxième volet se focalisait sur les différents éléments intervenant dans le cadre des missions d'audit que ce soit, avant, pendant et après l'intervention des inspecteurs-auditeurs dans les écoles : notion de mandat, fonction d'auditeur-référent, déroulement d'une mission, gestion des risques, caractéristiques d'un rapport d'audit... Ce volet de deux jours a été assuré par le Service général d'Audit du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un dernier volet était consacré au changement de posture et d'identité professionnelle, l'aptitude à la réflexivité et le renforcement de la dimension collective du travail ainsi qu'à la gestion des relations personnelles, interpersonnelles et groupales dans des situations de communication orale et écrite. Ce volet de trois jours a été confié à la Haute École Libre Mosane de Liège dans le cadre d'un marché public.

2.3 : La formation initiale des directeurs

Durant la période s'étalant du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, l'IFC a organisé 71 sessions de formations pour les 3 axes de formation du volet interréseaux (relationnel, administratif et pédagogique). Pour l'ensemble de ces formations, 1493 inscriptions sont comptabilisées.

	Axe rel.	Axe admin. fond.	Axe admin. sec.	Axe admin. prom. soc.	Axe péda. fond.	Axe péda. sec.	Axe péda. prom. soc.
Nb sessions organisées	25	11	9	2	13	10	1
Nb inscriptions	504	261	198	29	270	214	17

Il s'agit de la 3^e et dernière année du marché public renouvelé en 2016 et dont les compétences de l'axe relationnel et pédagogique avaient été revues.

Les compétences relationnelles ont été centrées sur le management relationnel et participatif d'une équipe éducative et notamment sur le leadership, sur l'initiation à des outils de gestion de projets ou favorisant le travail collaboratif et les conditions nécessaires à sa mise en place. Au niveau de l'axe pédagogique, les compétences ont été réarticulées sur 4 aspects complémentaires : (1) identification et compréhension des enjeux pédagogiques du système éducatif, (2) orientations pédagogiques contenues dans les bases légales, (3) analyse et développement des stratégies pour piloter un établissement d'un point de vue pédagogique et (4) appropriation de concepts et connaissances de base. L'aptitude à piloter un établissement scolaire est, par ailleurs, envisagée par rapport à différents objets prioritaires du système éducatif : équité, citoyenneté, continuum, lutte contre l'échec et le décrochage, transition numérique, développement professionnel/coordination et travail collaboratif.

Les modalités d'évaluation ont également été revues lors d'une réunion d'harmonisation qui a réuni l'ensemble des opérateurs en juillet 2016.

71 sessions de formation ont été organisées : 25 sessions pour l'axe relationnel, 22 pour l'axe administratif et 25 pour l'axe pédagogique. On compte 3 sessions en moins qu'en 2017-2018. Il est à noter qu'aucune formation pour l'ESAHR n'a été proposée cette année. L'exécution du dernier marché public pour ce niveau se terminant fin août 2018, les opérateurs ont été invités à participer directement au marché public de 2019, sautant ainsi l'année 2018-2019. Ceci peut être une hypothèse explicative de cette légère baisse.

Réussite des 3 axes

Nombre de personnes ayant réussi les 3 axes de formation depuis le début des formations en 2008

Réussite des 3 axes (au 07/11/2019)	Libre	Off Subv	WBE	Total
Enseignement maternel, primaire, fondamental	816	1309	274	2399
Enseignement secondaire	596	219	339	1154
Enseignement de promotion sociale	50	84	35	169
Enseignement secondaire artistique à horaire réduit	7	101	0	108
	1469	1713	648	3830

Au total, depuis 2008, 3830 participants ont réussi la certification des trois axes de l'interréseaux. 342 personnes se sont ajoutées depuis 2017-2018. En 2016-2017, ils étaient 359 de plus, et, en 2015-2016, 266.

Parmi ceux-ci, 63% sont issus du fondamental, 30% du secondaire, 4% de l'EPS et 3% de l'ESAHR. Nous sommes ici dans des chiffres extrêmement stables puisqu'ils sont identiques à ceux des deux années précédentes.

Concernant la répartition par réseaux, 38% des participants sont du libre, 45% sont de l'officiel subventionné et 17% de WBE. Cette répartition est fort similaire à celle de l'année précédente (avec respectivement 37%, 45% et 18%)

Les données descriptives, quantitatives et qualitatives issues de l'analyse des questionnaires d'évaluations des participants et des formateurs, concernant les formations directions de l'année 2018-2019 sont disponibles dans le rapport d'évaluation de mars 2020.

2.4 : La formation complémentaire : module fondamental/module DI

Sur la base de deux marchés publics organisés au second semestre de l'année 2016 (ces marchés publics couvrent la période 2016-2020), l'IFC a programmé 25 sessions durant l'année 2019 parmi lesquelles 19 ont été activées pour un total de 311 inscrits (3 sessions se sont déroulées durant l'année 2019 mais seront certifiées en 2020, elles seront donc comptabilisées dans les sessions de 2020) :

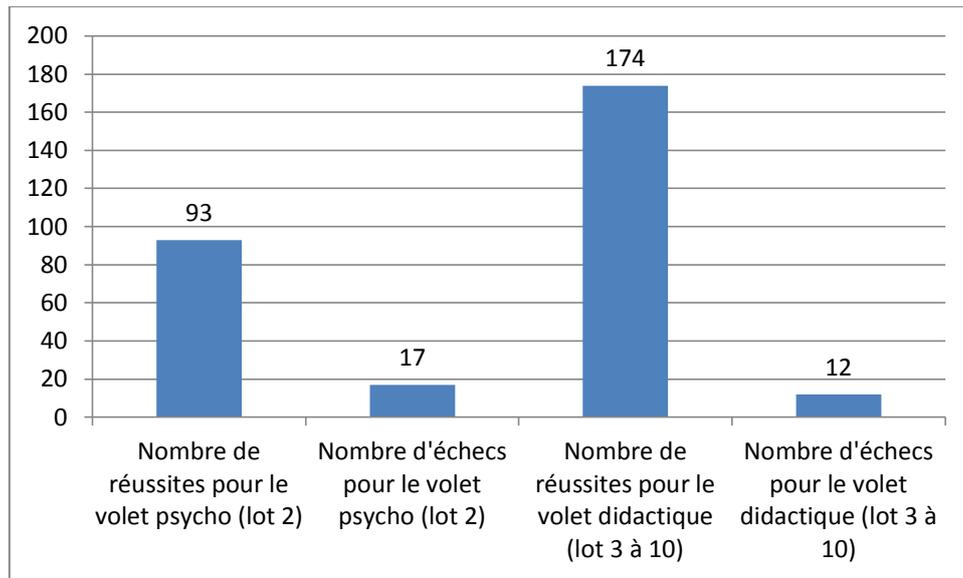
2019	Nombre de sessions programmées	Nombre de sessions activées	Nombre d'inscrits
Lot 1 : pas certifié en 2019	/	/	/
Lot 2 : formation relative au volet consacré à la psychologie cognitive de l'enfant de 10 à 15 ans (20h)	5	5	106
Lot 3 : formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : langues étrangères (romanes, germaniques) (40h)	2	2	33
Lot 4 : formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : histoire, géographie, sciences sociales, sciences économiques (40h)	3	3	42
Lot 5 : formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : français, FLE (40h)	3	2	20
Lot 6 : formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : éducation physique (40h)	1	1	15
Lot 7 : formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : mathématique, sciences (40h)	1	1	17
Lot 8 : formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : éducation artistique (musicale et plastique) (40h)	3	2	36
Lot 9 : formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : CT et PP	1	1	12
Lot 10 : formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : cours philosophiques (40h)	3	2	30

Depuis l'année 2011, les 2.040 demandes de participation se répartissent comme suit :

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Demandes de participation	549	148	170	136	80	199	298	225	235

Sur les 235 demandes de participations introduites en 2019, 52 de celles-ci ont été refusées, 171 ont été validées (12 en attente de traitement).

Les résultats et les échecs ayant un impact sur les certifications délivrées au terme des formations se répartissent comme suit :



La différence de 15 personnes ayant réussi ou échoué par rapport au nombre d'inscrits en sessions (N : 311) s'explique par le fait que 15 personnes ont abandonné en cours de formation.

2.5 : Les formations des Délégués aux contrats d'objectifs (DCO) et Directeurs de zone (DZ)

En avril 2019, une première cohorte de Délégués aux contrats d'objectifs (DCO) et Directeurs de zone (DZ) est entrée en stage. Dès leur entrée en stage, les DCO et les DZ ont suivi une formation initiale.

Cette formation initiale était constituée de 130h communes aux DCO et aux DZ, ainsi que de 30h spécifiques aux DZ.

Un des objectifs de la formation consistait à rendre les DCO et les DZ capables, à brève échéance, de répondre efficacement à des situations en lien avec leur nouvelle fonction. Dès lors, la formation prévoyait des méthodologies telles que des mises en situations, des analyses de cas et des travaux de recherche, c'est-à-dire une approche d'apprentissage par la pratique.

Cette formation était organisée en six modules.

Un premier module, « posture et réflexivité », comprenait un travail « réflexif » et personnel d'évaluation de sa propre action et de développement professionnel ainsi qu'un travail de prise de conscience d'un changement de « posture » et d'une identité professionnelle en y associant les éléments administratifs pertinents (statut et missions des DCO et des DZ). Ce module a été géré par une équipe de l'UNamur.

Un second module, « agent de pilotage », comprenait l'acquisition des compétences liées directement à la « mise en place des plans de pilotage » et la « gestion administrative » relative à cet exercice. Ce module a été pris en charge par une équipe de l'ULB.

Un troisième module, « agent de changement », visait à développer des compétences personnelles (professionnelles) et relationnelles nécessaires à la fonction qui consiste à agir et communiquer dans le cadre de la mise en place des plans de pilotage. Il travaillait également des compétences de gestion de son propre fonctionnement (notamment en gestion du temps et gestion de projets). Ce module a été pris en charge par une équipe de la Haute Ecole Francisco Ferrer.

Un quatrième module, « vision systémique », visait à ce que les candidats appréhendent leur fonction dans une vision systémique du système éducatif (acteurs, organisations, politiques, actions) et acquièrent des connaissances - sur les politiques et les actions éducatives ainsi qu'en matières législatives et réglementaires - suffisantes à l'exercice de leur fonction dans le cadre de la mise en place et de l'évaluation des plans de pilotage.). Ce module a été géré par une équipe de l'UCLouvain.

Un cinquième module avait pour objet l'intégration des acquis dans des situations communes à l'ensemble des modules et, en particulier autour du cœur du métier de DCO et DZ en tant qu'agent de pilotage et agent de changement.). Ce module a été confié à une équipe de la Haute Ecole Libre Mosane.

Un sixième module constituait la formation spécifique des DZ. Il s'est donné en prolongement des compétences travaillées pour les objectifs liés au fonctionnement personnel et poursuivait des objectifs spécifiques liés au leadership et à l'encadrement des équipes des DCO (notamment pour les

compétences liées à la coordination d'équipe et à la résolution de problèmes) dans une perspective d'organisation apprenante. Ce module a été pris en charge par une équipe de l'ULB.

2.6 : Les formations des formateurs internes

L'IFC travaille avec une équipe de formateurs internes qui prennent en charge les formations directement liées à l'ensemble des enjeux prioritaires du système éducatif.

Pour l'année 2018-2019, les formations dispensées par les formateurs internes représentent :

Nb de formations différentes organisées	Nb de sessions organisées	Nb inscrits dans les sessions organisées
48	211	3.509

Les sujets dispensés par l'équipe des formateurs internes sont riches et variés. En témoigne la liste qui suit :

Apprendre à apprendre - Pistes de travail pour l'enseignant

Apprendre aux élèves à communiquer le résultat de leurs travaux dans la perspective de la présentation des épreuves de qualification en CPU ou hors CPU

Approfondissement personne-relais TIC : analyser et réguler les projets technopédagogiques développés

Atelier pédagogique du Pacte 2018-2019 : Dynamiques collectives : quelle plus-value pour mon métier ?

Quelles conditions pour mon implication ?

Atelier pédagogique du Pacte 2018-2019 : La formation comme levier de développement professionnel

Atelier pédagogique du Pacte 2018-2019 : La gratuité des frais scolaires en maternelle

Atelier pédagogique du Pacte 2018-2019 : Nouveau mécanisme de déploiement des « aménagements raisonnables » dans l'enseignement ordinaire

Bien-être au travail pour soi et pour les autres: éviter l'épuisement professionnel

Boite à outils et ressources pour mes débuts dans l'enseignement.

CEB et CE1D en français : des outils à exploiter au bénéfice de mes pratiques

CEB et CE1D en mathématiques : des outils à exploiter au bénéfice de mes pratiques?

Comment, en tant qu'éducateur, prévenir et gérer les conflits entre élèves et les problématiques de violence ?

Comprendre les enjeux du système dans lequel je travaille. Identifier ma place et mon rôle en tant qu'enseignant.

Construire des stratégies de lecture pour devenir lecteur expert

Construire des stratégies de lecture pour devenir lecteur expert

Développer le langage oral et écrit à l'école maternelle pour que les élèves rentrent gagnants dans l'apprentissage de la lecture

Développer l'estime de soi des élèves en situation de handicap

Du plan individuel d'apprentissage (PIA) au plan individuel de transition (PIT)

Ecole et C.PMS, partenaires de l'approche éducative de l'orientation de l'élève

Enseignants débutants: Comment réussir son entrée dans l'enseignement? Rencontre et échanges autour des questions des enseignants lors de leur entrée en fonction

Être référent pour l'accueil des enseignants débutants dans mon établissement, une opportunité d'enrichissement mutuel

Formation à l'application Pilotage

Formation de formateurs en interréseaux dans un Centre de Technologies Avancées (CTA)

Histoire, Géographie et Sciences sociales - Comment choisir et intégrer les outils numériques à ma pratique pédagogique en histoire, géographie et sciences sociales ?

La CPU en tant que démarche collective

La dyslexie : formation de personnes relais au sein des établissements

La motivation des élèves de P5-P6 et du 1er degré secondaire : comment les mobiliser davantage dans leurs apprentissages ?

La motivation des élèves du fondamental et du secondaire : comment les mobiliser davantage dans leurs apprentissages ?

La motivation des élèves du secondaire : comment les mobiliser davantage dans leurs apprentissages ?

Le nouveau référentiel "Socles de compétences" en langues modernes : des changements oui mais pourquoi et comment ?

Le PIA (Plan individualisé d'apprentissage)

Les apprentissages de l'élève dans l'enseignement qualifiant : comment articuler de façon cohérente les cours généraux et les cours techniques et de pratique professionnelle ?

Les mesures d'isolement et de contention pour protéger l'élève dans l'enseignement spécialisé

Macro Langues modernes - Favoriser l'expression orale en se basant notamment sur l'apprentissage coopératif

Macro Langues modernes - La motivation des élèves : que puis-je faire ?

Macro Langues modernes : Accompagner l'élève en difficulté

Mes élèves du secondaire : tous capables mais tous différents, comment faire ?

Module complémentaire de deux journées : Être référent dans mon établissement, une opportunité d'enrichissement mutuel.

Observer l'élève (décolage) Maternel + P1 P2

Partager des questionnements liés à l'application du nouveau référentiel "Socles de compétences" en langues modernes

Personnes Relais Lecture : Lire, l'affaire de tous

Plan de Pilotage : préparation (J1)

Plan de Pilotage : réflexion post (J4)

Plan de pilotage de l'établissement : philosophie, cadre et contribution des CPMS

Préparer concrètement et mettre en oeuvre un processus d'intégration

Repérer et analyser les difficultés d'apprentissage dès le début de la maternelle

Se lancer dans l'utilisation d'outils numériques en classe et devenir personne-relais TIC pour son établissement

TravThem

L'IFC accorde par ailleurs une attention toute particulière aux formations dispensées par les formateurs internes. **Différentes situations de travail viennent ainsi « nourrir » les formateurs internes : le fait de co-construire les formations en équipe et de donner les formations en binôme, les moments de régulation en équipe projet, les moments de partage de ressources et de connaissances entre formateurs de l'équipe, l'auto-évaluation encouragée par l'entretien annuel avec le Fonctionnaire dirigeant, etc.**

Les aspects développés lors de ces occasions de développement professionnel sont donc multiples : il peut s'agir des connaissances liées aux thématiques des formations, de compétences d'animation de formations, d'attitudes pour travailler ensemble, des orientations du système éducatif, ...

En outre, comme il est important de penser la question de l'accompagnement des jeunes enseignants, **le passage du métier d'enseignant au métier de formateur est aussi à prendre en compte comme moment crucial et complexe en termes d'accompagnement et comme enjeu pour la professionnalisation des formateurs.**

Chapitre 3. Organisation et gestion de l'IFC

3.1. Le contrat de gestion

Le contrat de gestion actuel de l'IFC a été adopté par le Gouvernement le 12 juillet 2017. Cette version a été approuvée par le CA du 25 août 2016 (puis confirmée lors du CA du 22 décembre 2016 suite à la désignation du nouveau Fonctionnaire dirigeant).

3.2. Les organes de gestion et de contrôle

L'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC) est un organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique (OIP de type B). Il est dirigé, sous l'autorité du Conseil d'administration et du Bureau, par un Fonctionnaire dirigeant désigné par le Gouvernement (art. 30 du décret du 11 juillet 2002).

Toutes les décisions prises par ces deux instances sont elles-mêmes soumises au contrôle des deux commissaires du Gouvernement. En outre, le Collège des commissaires aux comptes (un réviseur d'entreprise et un conseiller à la Cour des comptes) contrôle l'usage des deniers publics.



Membres de droit	<ul style="list-style-type: none"> • Lise-Anne HANSE, Présidente (Bureau + CA) • Le directeur général de l'enseignement obligatoire ou son délégué (poste laissé vacant) • Etienne GILLIARD
Directeur général de la Direction générale du Pilotage du Système éducatif	<ul style="list-style-type: none"> • Anne-Sophie LENOIR, Vice-Présidente (Bureau + CA) (jusqu'au 31/08/2019) • Quentin DAVID, Vice-Président (Bureau + CA) (à partir du 01/09/2019)
Inspecteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Sylvie RENAUT (Odette GILLET) • Pascale GENOT (André FRANSOLET) • Pierre FENAILLE (Maurice MERKELBACH) • Stéphane ADAM (Bureau + CA) (Claudio FOSCHI) • Gérard LEGRAND (Bureau + CA) (François RENIER)
Enseignement non confessionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Didier LETURCQ (Odette FERON) • Roberto GALLUCCIO (Pol SOUDAN) • Raymond VANDEUREN (Michel BETTENS) • Fanny CONSTANT, Vice-Présidente (Bureau + CA) (Pierre STEGEN)
Enseignement confessionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Godefroid CARTUYVELS (Frédéric COCHÉ) • Eric DAUBIE, Vice-Président (Bureau + CA) (Francis LITRE) • Patrick LENAERTS (Monika VERHELST) • Sophie DE KUYSSCHE (Gengoux GOMEZ)
Organisations syndicales	<ul style="list-style-type: none"> • Joseph THONON (Stéphanie BERTRAND) • Laurence MAHIEUX (Philippe DOLHEN) • Murielle VIGNERON (Christine GENOT)
Experts des Universités	<ul style="list-style-type: none"> • Sandrine BIEMAR (Ghislain CARLIER) • Marc DEMEUSE (Christian ORANGE)
Experts des Hautes Ecoles	<ul style="list-style-type: none"> • Anne GIACOMELLI (Vincent CAPPELIEZ) • Dominique DAEMS (Graziella DELEUZE)
Commissaires du Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> • Jean LEBLON (jusqu'au 3/11/2019) • Baudouin DUELZ • Marc FOCCROULLE (à partir du 4/11/2019)
Commissaires aux comptes	<ul style="list-style-type: none"> • Florence THYS, Conseillère à la Cour des Comptes • Christine COYETTE-VANDEN BOSCH, Réviseur d'Entreprises

Notons, par ailleurs , que le médiateur de la Région wallonne et de la Communauté française veille à la qualité du service rendu au public.

Enfin, le Gouvernement et le Parlement vérifient, à partir des rapports d'activités et d'évaluation mais également à partir de questions portant sur l'un ou l'autre sujet d'actualité, le fonctionnement et la qualité du travail de l'IFC.

Les ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration au cours de l'année 2019 sont repris à l'annexe 2. Le Bureau s'est réuni 13 fois, dont une réunion extraordinaire et une réunion électronique. Le Conseil d'administration s'est réuni 10 fois et a été organisé une fois sous la forme d'un CA électronique (11 réunions au total).

Depuis 2018, l'IFC est doté d'un nouveau règlement organique (approbation du CA le 25 janvier 2018, adoption par le Gouvernement le 29 août 2018 et publication au Moniteur belge le 20 septembre 2018).

3.3. L'équipe

<p style="text-align: center;">Direction</p> 	<p>François-Gérard Stolz⁸</p>
<p style="text-align: center;">Service</p>  <p style="text-align: center;">administratif</p>	<p>Pascale Beernaert⁹ - niveau 3 - temps plein Romain Delfosse - niveau 3 - temps plein Nathalie Delporte¹⁰ - niveau 2⁺ - temps plein Sophie Filée¹¹ - niveau 2⁺ - temps plein Sébastien Gilles¹² - niveau 2⁺ - temps plein Nathalie Lefrant - niveau 2⁺ - temps plein Carine Martin - niveau 2 - temps plein Serge Massin - niveau 2⁺ - temps plein David Mathurin¹³ - niveau 2⁺ - temps plein Christophe Mélon¹⁴ - niveau 1 – temps plein Michaël Pierard¹⁵ - niveau 2⁺ - temps plein Marie Résimont - niveau 2⁺ - temps plein Alison Tournay¹⁶ - niveau 2 - temps plein Céline Vandebussche¹⁷ - niveau 2⁺ - temps plein Natacha Vlaminck – niveau 2+ - temps plein</p>
<p style="text-align: center;">Service</p>  <p style="text-align: center;">pédagogique</p>	<p>Valérie Baffrey¹⁸ - niveau 1 - temps plein Aurélié Brouwers¹⁹ – niveau 1 – temps plein Francesco Dell'Aquila²⁰ - niveau 1 - temps plein Isabelle D'Hondt - niveau 1 – mi-temps Alexandra Schmidt – niveau 1 – temps plein</p>

⁸ Départ du Fonctionnaire dirigeant en date du 1^{er} octobre 2019 pour exercer la fonction de Chef de Cabinet de Madame la Ministre Glatigny – poste vacant depuis lors.

⁹ Mise à disposition par le Ministère.

¹⁰ Agent statutarisé.

¹¹ Agent statutarisé.

¹² Agent statutarisé.

¹³ Mise à disposition par l'ETNIC.

¹⁴ Coordinateur du Service administratif.

¹⁵ Mise à disposition par l'ETNIC.

¹⁶ CDD à partir du 23 février 2016 en qualité d'agent Rosetta.

¹⁷ Agent statutarisé.

¹⁸ Contrat suspendu pour l'exercice de la mission de cheffe de chantier 11 au Ministère.

¹⁹ Démission le 24 mars 2019.

²⁰ Coordinateur du Service pédagogique.

	<p>Charline Saeys²¹ – niveau 1 – temps plein</p> <p>Fabienne Dorbolo – niveau 1 – temps plein</p> <p>Laetitia Desmet – niveau 1 – temps plein</p> <p>Eric Degallaix²² – niveau 1 – temps plein</p> <p>Renaud Mainferme²³ – Niveau 1 – temps plein</p> <p>Hélène Lenoir²⁴ – Niveau 1 – temps plein</p>
<p>Service</p>  <p>affaires transversales</p>	<p>Mary-Anne Gohy - niveau 2⁺ - temps plein</p> <p>Laura Pirson²⁵ - niveau 1 - temps plein</p> <p>Jessica Re – niveau 1 – temps plein</p> <p>Hélène Meeus – niveau 1 – temps plein</p>
<p>Formateurs internes</p> 	<p>Stéphane Arts - temps plein</p> <p>Pol Bollen - mi-temps</p> <p>Cécile Botton - temps plein</p> <p>Francis Bruyndonckx – 5h/semaine</p> <p>Viviane Bruyndonckx²⁶ - temps plein</p> <p>Serge Dehon²⁷ - temps plein</p> <p>Grégory Didens - temps plein</p> <p>Fabienne Dorbolo - temps plein</p> <p>Guy De Meerschman - mi-temps</p> <p>Joëlle De Muer - temps plein</p> <p>Florence Gauthier - temps plein</p> <p>Pierre Goffioul - temps plein</p> <p>Pierre Hardy - temps plein</p>

²¹ Démission le 23 octobre 2019.

²² Pédagogue à l'IFC dans le cadre d'un congé pour mission.

²³ Idem

²⁴ Idem

²⁵ En congé de l'IFC pour exercer la mission de conseillère auprès de la Ministre Désir depuis le 12 novembre 2019.

²⁶ Fin anticipative de charge de mission au 22 avril 2019.

²⁷ Fin anticipative de charge de mission au 22 avril 2019.

	<p>Rudy Lamock - temps plein</p> <p>Cédric Ledent - temps plein</p> <p>Jean-Paul Lejeune - temps plein</p> <p>Marie-Christine Marion - temps plein</p> <p>Joëlle Nix - temps plein</p> <p>Agnès Olivier²⁸ - temps plein</p> <p>Patrick Schevers²⁹ - temps plein</p> <p>Pierre Van Hoye – mi-temps</p>
<p>Formateurs internes « Tronc commun »³⁰</p> 	<p>Mireille Agnessen – temps plein</p> <p>Didier Bastin – temps plein</p> <p>Philippe Bordart – temps plein</p> <p>Carine Bruwier – temps plein</p> <p>Dominique Colantonio – temps plein</p> <p>Marielle Daniels – temps plein</p> <p>Nancy De Witte – temps plein</p> <p>Mélanie Ferrara³¹ – temps plein</p> <p>Céline Fiorido – temps plein</p> <p>Vinciane Henon – temps plein</p> <p>Régine Leunen – temps plein</p> <p>Nathalie Plancke – temps plein</p> <p>Laurence Sandron – temps plein</p> <p>Ingrid Solbreux – temps plein</p> <p>Ophélie Tasson – temps plein</p> <p>Leslie Tremblez – temps plein</p>

²⁸ Fin anticipative de charge de mission au 22 avril 2019.

²⁹ Fin anticipative de charge de mission au 22 avril 2019.

³⁰ Engagés dans le cadre d'un congé pour mission dès septembre 2019. Les formations « Tronc commun » seront organisées au cours de l'année 2019-2020.

³¹ Engagée dans le cadre d'un CDD d'un an, dès septembre 2019.

À l'exception du Fonctionnaire dirigeant qui est désigné par le Gouvernement, tous les membres du personnel sont recrutés et nommés par le Bureau, conformément à l'article 45 du décret de 2002, sur proposition du Fonctionnaire dirigeant.

Depuis octobre 2009, par décision du Bureau, plus personne n'exerce la fonction de directeur.

Par ailleurs, pour le service informatique, 2 membres du personnel de l'ETNIC sont affectés à l'IFC contre remboursement de traitement.

En **2019**, l'équipe a géré :

- pour le dossier « formation en cours de carrière » :
 - **Plus de 25.000** suivis pédagogiques et administratifs d'inscriptions à une formation (encodage et analyse des évaluations, délivrance et envoi des confirmations d'inscription puis des attestations de fréquentation, remboursement des frais de déplacement, ...);
 - l'encadrement, le suivi et la régulation du travail des **formateurs internes (37 formateurs-trices, 48 formations différentes, ...)** ;
 - l'analyse et le suivi des offres de formation faites par les institutions via des accords de coopération (**95** offres des Centres de compétences, **38** offres des Centres de technologies avancées, **53** intégrations, ...);
 - le travail lié aux procédures de marché public (**153** candidatures, **488** offres dont **407** sont retenues après analyse et négociation).

- pour le dossier « formation initiale des directeurs, volet commun à l'ensemble des réseaux » :
 - **692** demandes de participation entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019 (envoyées à l'AGE – Directions générales des Personnels de l'Enseignement - pour validation, suivi administratif et informatique du dossier) nécessitant de nombreux suivis administratifs.

- pour le dossier « module fondamental/DI » :
 - **235** demandes de participation entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019 (envoyées à l'AGE – Directions générales des Personnels de l'Enseignement - pour validation, suivi administratif et informatique du dossier) ;
 - **22** sessions ont été organisées en 2019.

- pour les échanges à partir de la seule adresse générale de l'IFC :
 - **9.603 dossiers archivés** en 2019 (toutes les entrées et les sorties d'un même dossier sont classées ensemble dans notre système d'archivage) reprenant les courriers et courriels archivés (hors formulaires d'inscription qui font l'objet d'un répertoire séparé et autres courriels adressés directement aux adresses professionnelles des agents).
 - sans compter l'ensemble des dossiers connexes que sont la **rédaction des différents rapports**, la **collaboration active** à la gestion des projets portés par les ministres et l'administration.

Les quelques chiffres présentés illustrent (imparfaitement) la quantité de travail administratif nécessaire pour assurer la préparation, l'organisation et le suivi des formations proposées par l'IFC. La réalisation de ces tâches n'est rendue possible que par l'investissement et le souci d'assurer un service (public) de qualité partagés par tous les membres du personnel de l'IFC.

3.4. Les marchés publics

Durant l'année 2019, l'IFC a notamment attribué les marchés publics suivants :

- le marché de services de formation en cours de carrière du personnel de l'enseignement spécialisé, fondamental ordinaire, secondaire ordinaire et des agents des centres PMS pour l'année scolaire 2019-2020 ;
- le marché de services de formation en cours de carrière macro-obligatoire en interréseaux pour les maîtres spéciaux en éducation physique et les psychomotriciens des établissements de l'enseignement fondamental organisés ou subventionnés par la FWB pour l'année scolaire 2019-2020 ;
- le marché public de services relatif à la formation initiale des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs ;
- le marché public de services relatif à la formation d'insertion professionnelle des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs ;
- le marché public de services relatif à la formation initiale des directions – Volet interréseaux - Axe administratif ;
- le marché public de services relatif à la formation à l'audit en milieu scolaire à destination du service général de l'inspection pour une période de trois ans ;
- le marché public de services relatif à la formation des formateurs internes de l'IFC et d'une partie de l'équipe pédagogique de l'IFC sur la conception de parcours de formation hybride ;
- le marché public de services de graphisme portant sur la réalisation d'un template full responsive pour le site internet de l'IFC ;
- le marché de services relatif à l'organisation d'un repas annuel pour l'équipe de l'IFC ;
- le marché de services relatif à l'organisation d'une journée et d'un repas « team building » pour l'équipe de l'IFC ;
- le marché public de services de livraison de soupe et mise à disposition d'une soupière de novembre à mars.

Les données synthétiques des marchés attribués et des marchés en cours en 2019 sont reprises en annexe 4.

L'ensemble des marchés publics est géré et supervisé par le Services des Affaires transversales et le Fonctionnaire dirigeant. Les marchés de services de formation nécessitent particulièrement l'implication de l'équipe pédagogique. Les marchés de fournitures sont pris en charge par le service administratif.

L'entrée en vigueur en 2017 de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics a nécessité une adaptation des procédures de marchés utilisées à l'IFC. Grâce à différentes formations suivies par le

Service des Affaires transversales, cette transition a pu être assurée et les nouvelles procédures utilisées sont en phase avec la législation. Le Service des Affaires transversales organise par ailleurs une veille juridique afin de s'assurer que les procédures respectent les évolutions législatives.

Etant donné l'ampleur du marché de services de formations en cours de carrière, nous nous attardons quelque peu sur celui-ci dans ce point.

Depuis 2014, les procédures relatives au marché public de services de formation sont informatisées : les candidatures et les offres sont encodées en ligne par les soumissionnaires et l'analyse de celles-ci par les pédagogues s'opère en ligne également. Cette plus-value, rendue possible grâce à une application informatique conçue en interne par les informaticiens, est sans cesse améliorée.

Un des points forts de ces marchés est qu'ils sont opérés selon une procédure négociée. Bien que nous recevons des centaines d'offres chaque année, nous les négocions séparément avec les soumissionnaires. Le moment de la négociation permet de clarifier et d'améliorer chacune des offres de formation. Il est également un précieux temps d'évaluation et de régulation des actions de l'année précédente. L'offre de formation est analysée avant mais aussi après la négociation en vue d'être comparée aux autres offres d'un même lot.

L'analyse préalable à la négociation est réalisée sur la base de critères d'analyse du contenu et de la méthodologie. Il en est de même pour le profil de chacun des formateurs où 3 dimensions sont vérifiées :

- connaissance et expertise du sujet traité ;
- expériences professionnelles utiles prouvées, par exemple dans l'enseignement ou dans le cadre d'un projet de recherche ;
- expériences professionnelles en matière de formation d'adultes.

La rigueur de l'analyse réalisée est à souligner.

Par ailleurs, la communication avec les candidats et les soumissionnaires est très aboutie sur ce dossier. Plusieurs réunions d'information ont été organisées lors desquelles le coordinateur administratif était entouré d'un informaticien, d'un pédagogue, d'un collaborateur administratif et d'un membre du service juridique afin de pouvoir répondre à toutes les questions des soumissionnaires. Enfin, le représentant du service juridique, deux des agents administratifs et les pédagogues en fonction de leurs compétences ont répondu activement à toutes les questions durant la totalité de la procédure, tant par téléphone que par courrier électronique.

3.5. Les conventions de collaboration

En dehors des marchés publics, l'IFC noue des conventions de collaborations avec plusieurs partenaires institutionnels qui sont :

- Les Centres de compétence de la Région wallonne ;
- Les Centres de technologies avancées ;
- Annoncer la Couleur ;

- YAPAKA ;
- Le Service général des Lettres et du Livre ;
- L'ONE pour les professionnels de l'accueil « Décret ATL » (qui ont un droit d'accès aux formations organisées par l'IFC) ;
- Le SPW, DGO Mobilité et Voies hydrauliques ;
- Le Centre de Ressources Pédagogiques du Service général de l'enseignement tout au long de la vie ;
- Les services du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et plus particulièrement, la Direction générale du pilotage du système éducatif, le service général de l'Inspection, ainsi que le service général d'Audit.

Ces partenariats permettent à l'IFC d'encore augmenter la diversité de son offre de formation en proposant des thématiques parfois très spécifiques et techniques, notamment pour le public de l'enseignement qualifiant.

Les Centres de compétence (CDC) de la Région wallonne et les Centres de technologies avancées (CTA) mettent à disposition des enseignants en formation leurs équipements de pointe. Ces collaborations se traduisent par une diversité d'offres de formations dans de multiples secteurs. Celles-ci ont pour objectifs d'informer et de sensibiliser les professeurs des cours techniques et de pratique professionnelle aux métiers et aux technologies de pointe et de leur apprendre in fine à intégrer de nouvelles connaissances et savoir-faire dans leurs pratiques d'enseignement.

En matière de citoyenneté, une convention de collaboration est signée avec ALC- Annoncer la Couleur. ALC est un programme fédéral d'éducation à la citoyenneté mondiale qui propose aux enseignants des démarches pédagogiques originales et participatives pour aborder cette thématique avec les jeunes.

Par ailleurs, le service YAPAKA, qui met en place un programme de prévention de la maltraitance à l'initiative du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, offre une formation sur « L'enfance négligée ou maltraitée : coordonner nos actions » à destination des directions des établissements scolaires et des agents PMS.

Le Service général des Lettres et du Livre et l'IFC collaborent dans le cadre de la formation « Personne Relais Lecture : lire, l'affaire de tous ». Lors de ces formations, le SGLL met à disposition de l'IFC des intervenants pour réaliser l'exposé des ressources et outils mis à disposition par la FWB en lien avec la lecture, ainsi que pour l'animation de plusieurs ateliers.

Le Service public de Wallonie, Direction général opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques collabore avec l'IFC dans le cadre de formations « Référent EMSR » (Education à la Mobilité et à la Sécurité Routière) à destination des membres du personnel de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire ou spécialisé.

En 2019, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et plus particulièrement la Direction générale du pilotage du système éducatif, le Service général de l'Inspection, ainsi que le Service général de l'Audit et l'IFC ont collaboré dans le cadre de formations à destination des membres du personnel du Service général de l'Inspection (formation à l'audit en milieu scolaire).

Le Centre de ressources pédagogiques et l'IFC ont collaboré à la construction et la mise en place du scénario pédagogique de la formation hybride dans le cadre des formations liées au tronc commun. Dans le cadre de cette collaboration, le CRP a pris en charge et mis à disposition de l'IFC notamment un équivalent temps plein pour une durée d'un an chargé de l'accompagnement des membres du personnel de l'IFC.

Pour chacun des partenaires avec lesquels l'IFC conventionne, une réunion de régulation est organisée chaque année en vue d'améliorer les offres de formations concernées.

Pour les Centres de compétence :

Nb de formations différentes organisées	Nb de sessions organisées	Nb inscrits dans les sessions organisées
52	107	1.040

Pour les Centres de technologies avancées :

Nb de formations différentes organisées	Nb de sessions organisées	Nb inscrits dans les sessions organisées
17	31	176

Pour Annoncer la Couleur :

Nb de formations différentes organisées	Nb de sessions organisées	Nb inscrits dans les sessions organisées
9	10	114

Pour YAPAKA :

Nb de formations différentes organisées	Nb de sessions organisées	Nb inscrits dans les sessions organisées
1	3	33

Pour le SGLL :

Nb de formations différentes organisées	Nb de sessions organisées	Nb inscrits dans les sessions organisées
2	2	70

Pour le SPW :

Nb de formations différentes organisées	Nb de sessions organisées	Nb inscrits dans les sessions organisées
1	6	125

3.6. La contribution de l'IFC aux Plans d'actions du Gouvernement et aux travaux des instances européennes

L'IFC apporte son expertise sur des thématiques pour lesquelles il forme entre autres les membres du personnel de l'enseignement (ex. le Plan d'actions du Gouvernement FWB relatif aux droits de l'enfant, le Rapport concernant l'intégration des migrants dans les écoles).

L'IFC contribue également à fournir des indicateurs au Conseil de l'Europe concernant l'enseignement et la formation professionnelle (ex. sur les compétences démocratiques, sur les politiques de lutte contre la radicalisation, sur le plan d'action en matière d'éducation numérique, concernant les questions statistiques pour Eurydice, etc.).

3.7. La communication envers les usagers de l'IFC

Les usagers ont de multiples possibilités d'interpeller l'IFC directement et de faire état de leurs besoins et souhaits non seulement au travers des moyens de communication traditionnels (mails, téléphone, réunions de rencontre ou représentations publiques) mais surtout grâce à un questionnaire d'évaluation qui est remis à chaque participant aux formations. Ce questionnaire est complété sur place de manière anonyme à l'issue de la formation ; il est encodé et analysé par nos services. Le questionnaire d'évaluation est un des moyens par lequel le participant peut communiquer à l'IFC un retour sur la formation qu'il a suivie et notamment l'identification de nouveaux besoins pour lesquels, de son point de vue, il ne trouve aucune offre de formation parmi l'offre globale. L'analyse de ces besoins a été communiquée aux groupes de travail chargé de l'élaboration des programmes.

À côté de l'information donnée de vive voix, celle accessible par les outils numériques est aujourd'hui totalement incontournable. Comme tous les organismes, l'IFC déploie sa communication sur un site internet qu'il veut de plus en plus accessible, lisible, accueillant et pertinent. Ce site permet le téléchargement de nombreuses informations par profil d'utilisateur liées directement aux différentes missions de l'IFC. La mise en ligne des données, actualisées en temps réel, concernant chacune des formations organisées par l'IFC donne l'occasion aux usagers de trouver l'information utile via des moteurs de recherche, de connaître l'état de l'offre de formations, le nombre de places disponibles, de s'inscrire dans une de celles-ci ou sur une liste d'attente et de se voir délivrer une confirmation immédiate de l'opération effectuée. Les personnes inscrites à nos formations ont un accès personnalisé sur notre site et peuvent y lire le suivi de leurs inscriptions.

Si le site internet actuel est opérationnel, une révision de son interface a débuté afin d'augmenter son attractivité, sans pour autant sacrifier la qualité et la mise à jour des informations proposées aux usagers. La page consacrée à la formation initiale des directeurs.trices intègre dès à présent le nouveau graphisme et est « full responsive ». La migration des autres pages se poursuit

actuellement. Toujours sur le site web, l'IFC met ponctuellement en avant des formations spécifiques en page d'accueil afin d'atteindre un public défini. L'envoi de newsletters aux établissements scolaires ou directement auprès du membre du personnel ayant manifesté son intérêt est également organisé.

À l'heure actuelle, la présence sur les réseaux sociaux est indispensable afin de pouvoir obtenir la plus grande visibilité auprès du public, même pour les organismes publics tels que l'IFC. C'est pour cette raison que l'IFC a décidé de lancer sa propre page Facebook en novembre 2018 (<https://www.facebook.com/IFC.formations>), afin de disposer d'un moyen de communication actuel et plébiscité par le public. Depuis le lancement, la page a été « likée » par 1.530 personnes. Par ailleurs, elle dispose de plus de 1.600 abonnés. C'est donc devenu un outil de communication important dont les publications ont une forte visibilité (la dernière publication en date a été vue par plus de 34.000 personnes et relayée plus de 250 fois). Les différentes publications de cette page portent à la fois sur l'offre de formation de l'IFC, les événements intégrés au programme de formation, les offres d'emploi et les informations diverses sur l'évolution du système éducatif.

Un encart dans le magazine PROF, envoyé en septembre au domicile des membres du personnel de l'enseignement et des C.PMS, présente les actions phares de l'IFC. Chaque membre de l'équipe IFC participe à la rédaction de cet encart en fonction des dossiers sur lesquels il travaille. La cellule communication rassemble et met en page ces informations afin de leur offrir une belle lisibilité. Une copie de cet encart est disponible sur le site de l'IFC.

Des contacts directs avec le public cible de l'IFC ont lieu « sur le terrain » lors des formations collectives ou celles dispensées par nos formateurs internes. Dans le cadre des organisations collectives, les directions sont rencontrées et contactées à plusieurs reprises. Au cours de ces réunions, elles sont informées des orientations du programme et des aspects organisationnels. Des outils de communication pour leurs personnels leur sont fournis de manière à ce que l'information transmise en cascade soit la plus fiable possible. Il n'est cependant pas toujours évident que la communication remonte ensuite des directions vers l'IFC une fois que l'organisation collective concernée a eu lieu, notamment quand il s'agit de communiquer les points forts ou les difficultés rencontrées.

L'IFC utilise une plateforme de formation et développe en interne une série de formations de type hybride, en partie en présentiel, en partie à distance. Cette méthodologie favorise les échanges et les informations en réseaux de professionnels.

Notons qu'une déclaration de confidentialité a été établie suite à l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection de données (RGPD) le 25 mai 2018. Toutes les données à caractère personnel collectées sont traitées conformément aux dispositions du RGPD, dans le cadre des missions d'intérêt public dévolues à l'IFC. Ladite déclaration est accessible en ligne sur le site internet.

L'IFC effectue également un important travail de communication transparente vis-à-vis de ses partenaires.

Cela se traduit notamment par l'organisation de séances d'information techniques à destination des soumissionnaires lors de la procédure des marchés publics de formation en cours de carrière. Ceux-ci Bureau du 20 août et Conseil d'administration du 27 août 2020

sont par ailleurs régulièrement informés, orientés, soutenus au sujet des procédures, délais et recommandations grâce à la création d'applications informatiques leur étant destinées mais également par un soutien continu de personnes relais en interne, la création de supports de communication réalisés par la cellule communication.

Un vade-mecum guide et soutient opérateurs et formateurs dans leurs interactions avec l'IFC, de l'élaboration des programmes à l'évaluation d'une formation en cours de carrière.

Les organismes de formation partenaires peuvent également consulter, de manière sécurisée, l'état des inscriptions dans les formations qu'ils ont proposé d'assumer.

L'évaluation des formations (résultats quantitatifs et commentaires encodés) est communiquée aux opérateurs de formation via le site de l'IFC. Ils disposent donc d'informations (notamment via un score lié au dispositif et une catégorisation des formations faite à partir de celui-ci : formations problématiques, moyennes, qui tiennent la route et excellentes) pour mettre en place une régulation éventuelle des formations problématiques ou dégager les caractéristiques des formations excellentes.

Au niveau de sa communication externe, l'IFC a une obligation légale de transparence. Cela se traduit essentiellement par quatre canaux:

- les rapports annuels d'activités transmis au Gouvernement et au Parlement puis publiés sur notre site;
- les 3 rapports d'évaluation (de la formation en cours de carrière, de la formation initiale des candidats directeurs, de la formation complémentaire module fondamental/ module DI) transmis à la Commission de Pilotage, au Gouvernement et aux organismes de formation puis publiés sur notre site;
- le plan de développement qui accompagne chaque projet de budget transmis au Gouvernement et au Parlement;
- les réponses aux questions parlementaires.

Au niveau interne, la communication se fait essentiellement via la tenue de réunions et par l'envoi de mails d'information.

Tous ces éléments de communication méritent une réflexion de fond afin de les articuler dans un plan global permettant d'améliorer leur efficacité. Ce travail devra être réalisé dans les prochaines années.

3.8. La gestion des plaintes adressées à l'IFC

Chaque plainte parvenant à l'IFC est traitée de manière identique : un accusé de réception est envoyé au plaignant dans les 3 jours suivants la réception de sa plainte. Une réunion du service des plaintes est ensuite organisée afin de traiter le fond de celle-ci. Lors de cette réunion, le service des plaintes décide du suivi à mettre en œuvre.

Systématiquement, le suivi de la plainte fait l'objet des actions suivantes :

1. Contact avec l'opérateur de formation, voire avec le formateur, contre lequel la plainte a été introduite ;
2. Analyse des évaluations de la formation concernée ;
3. Analyse des évaluations de toutes les sessions de cette formation ou de ce formateur.

Si l'analyse des premiers éléments de la plainte le nécessite, d'autres actions sont encore envisagées :

1. Mener des entretiens avec des participants à la formation concernée ;
2. Mener des entretiens avec le-s chef-s d'établissement concerné-s ;
3. Organiser une observation de la session suivante.

Une fois l'analyse menée à son terme, une réponse définitive est envoyée au plaignant afin de l'informer du suivi.

L'IFC a adopté un nouveau ROI Plaintes, approuvé le 17 août 2018 par son Conseil d'administration et entré en application dès le 1^{er} septembre 2018. Le nouveau règlement prévoit que les plaintes peuvent être déposées via un formulaire en ligne disponible sur le site de l'IFC. Par ailleurs, les délais de réponse ont été revus afin d'être plus conformes à la réalité du terrain.

Au cours de l'année 2019, nous avons enregistré 5 plaintes déposées sur la plateforme *ad hoc*.

	2015	2016	2017	2018	2019
Nb plaintes	9	7	9	10	5

La teneur principale de ces plaintes est reprise ci-dessous.

Il convient de noter que, dans le cadre de la formation tronc commun - référentiel de compétences initiales, l'IFC a créé une adresse mail de contact et un numéro de téléphone spécifiques afin que les participants puissent poser leurs questions et faire part de leurs éventuelles difficultés. Ces nombreux appels et mails ont tous reçus une réponse personnalisée et de l'aide au besoin. Parmi ces nombreux mails, certains pourraient s'apparenter à des plaintes, il n'est néanmoins pas possible de les comptabiliser dans le cadre de ce rapport.

Plainte n° 1 – « IFC - Organisationnel »

Le plaignant regrette le manque de formations organisées dans la province du Luxembourg.

Une explication relative à l'organisation des formations lui a été apportée et les chiffres relatifs au nombre de formations organisées dans la province du Luxembourg lui ont été communiqués.

Plainte n° 2 – « FCC – Restons curieux – Grammaire de phrase, de texte, de discours : quels savoirs pour développer des compétences de communication ? »

Le plaignant (un participant) informe l'IFC que le contenu de la formation n'était pas clair, lacunaire et parfois erroné. Il souligne par ailleurs que la formatrice semblait mal à l'aise et qu'elle a adopté un comportement cassant au fur et à mesure de la formation.

L'IFC a pris contact avec l'opérateur, lequel a assuré que la formatrice avait réalisé un travail de régulation suite à cette plainte. Il a ensuite indiqué à l'IFC que, malgré les changements effectués, la formatrice ne se sentait plus à l'aise et a pris la décision de ne plus dispenser la formation.

Plaintes n° 3 et n°4 – « FCC – Accrochage scolaire »

Les plaignants (deux participants de la formation) informent l'IFC qu'ils n'ont pu participer à la formation, n'ayant pas été acceptés par le formateur en raison de leur retard.

L'opérateur et le formateur ont confirmé que les participants n'avaient pas été acceptés à la formation en raison de leur retard important qui tendait à mettre à mal le processus de la formation.

Plainte n° 5 – « FCC – Comment communiquer la CPU aux élèves »

Le plaignant (un participant à la formation) informe l'IFC que lors de la formation, le formateur s'est basé sur une circulaire obsolète et a partagé des informations erronées.

L'IFC a interrogé le formateur (formateur interne), lequel a reconnu ne pas avoir utilisé une circulaire actualisée. Il a néanmoins souligné qu'il n'y avait pas de différences entre les deux circulaires pour les points sur lesquels la formation portait. Quant aux informations erronées, le formateur indique qu'il semblerait y avoir eu un malentendu.

Le plaignant a été informé des réponses apportées par le formateur et le formateur a été invité à apporter une attention particulière à l'actualisation de ses supports et aux informations partagées.

Liste des annexes

- Annexe 1 Énumération des missions de l'IFC à partir des différentes dispositions légales
- Annexe 2 Ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration au cours de l'année 2019
- Annexe 3 Montant des indemnités et jetons de présence des Administrateurs, des indemnités ou rémunérations des Commissaires aux Comptes, du Commissaire du Gouvernement et du Fonctionnaire dirigeant pour l'année 2019
- Annexe 4 Données synthétiques relatives aux marchés publics passés par l'IFC en 2019
- Annexe 5 Liens de téléchargement des rapports d'évaluation des formations en cours de carrière 2018-2019 et des formations initiales des directions 2018-2019

Annexe 1. Énumération des missions de l'IFC à partir des différentes dispositions légales

- a) Les missions de l'Institut sont prioritairement définies par l'article 26 du décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière.

Pour l'année 2019, ces missions sont les suivantes :

1° d'organiser des formations en cours de carrière en interréseaux au bénéfice des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et des centres psycho-médico-sociaux, organisés ou subventionnés par la Communauté française, à l'exception du personnel de maîtrise, gens de métier et de service;

2° de procéder à l'évaluation de celles-ci selon les critères établis conformément à l'article 14, alinéa 1er, 1° du décret et à l'article 20, alinéa 1^{er}, 1° du décret du fondamental et d'adresser à la Commission de pilotage un rapport annuel afférent à cette évaluation;

3° de garantir la cohérence avec le décret missions en assurant notamment :

- la formation à la capacité à mettre en œuvre l'évaluation formative et la pédagogie des compétences et aux techniques permettant d'atteindre les niveaux déterminés par les socles de compétences, les compétences terminales, les profils de formation;
- la formation aux différentes formes de pédagogie différenciée;
- l'entraînement à la création d'outils pédagogiques et d'outils d'évaluation adaptés à la réalisation des objectifs déterminés par les socles de compétences, les compétences terminales, les profils de formation;

4° d'aider les membres du personnel concernés à réguler leur action en prenant appui sur leur formation initiale ainsi que sur les enseignements issus de l'articulation entre les pratiques de leurs pairs, les recherches en éducation, en psychologie et en sociologie, et les données statistiques utiles à l'évaluation de l'action dans les domaines précités;

5° de développer une culture de la formation en cours de carrière dans le chef des membres du personnel de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française;

6° d'assurer la formation en cours de carrière des enseignants du réseau de la Communauté française;

7° d'assurer les formations donnant accès à des fonctions de sélection et de promotion pour le réseau de la Communauté française à l'exception des fonctions de directeur telles que visées à l'article 2, § 1er, 1° du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs;

8° d'assurer la formation donnant accès aux fonctions de promotion des Inspecteurs;

8°bis d'assurer les formations donnant accès aux fonctions d'inspecteur général et d'inspecteur général coordonnateur;

8°ter d'assurer les formations donnant accès à la désignation en qualité de conseiller pédagogique ou de conseiller pédagogique coordonnateur, et de délivrer les attestations de réussite³² relatives à ces formations ;

9° d'assurer les autres formations décidées par le Gouvernement.

Les missions visées à l'article 26, §1er, 6° et 7° ne sont pas encore entrées en vigueur.

En vertu de l'article 26, §1er, 9°, le Gouvernement a chargé l'Institut:

- d'assurer le volet commun à l'ensemble des réseaux de la formation initiale des directeurs (Décret du 2 février 2009 fixant le statut des directeurs) ;
- d'assurer la formation des formateurs en éveil scientifique ;
- d'assurer la formation des chefs d'établissement relative à la mise en place des plans de pilotage, tels que définis à l'article 67 du décret « missions » (modifié par décret du 4 février 2016 portant diverses dispositions en matière d'enseignement et par décret du 19 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre du plan de pilotage des établissements scolaires, à l'aide spécifique aux directions dans l'enseignement maternel, primaire et fondamental, ordinaire et spécialisé, et à un encadrement complémentaire en personnel éducatif et administratif dans l'enseignement secondaire spécialisé).

En vertu de l'article 29, l'Institut est chargé:

d'organiser des séances d'information relatives à la déontologie de la formation, des formations et des supervisions au bénéfice des formateurs chargés de dispenser les formations en interréseaux.

En vertu de l'article 34, l'Institut est chargé:

d'organiser, pour les administrateurs, un cycle de formation permanente relatif à l'évolution du statut et de la fonction d'administrateur au regard des évolutions législatives, sociales, réglementaires et de gestion en la matière.

En vertu de l'article 35 :

L'Institut veille à ce que son budget annuel soit établi et transmis, dans les délais fixés par les circulaires budgétaires, pour approbation au Ministre de tutelle et au Ministre du Budget.

³² Lire « attestations de fréquentation »

b) Les missions de l'Institut définies par les articles 12, 17, §1er, 24 et 25 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs sont les suivantes :

1° Établir pour le Gouvernement une proposition de plan de formation relatif au volet inter-réseaux portant sur : a) un axe administratif et b) un axe pédagogique.

La proposition doit notamment fixer le contenu et les objectifs des différents modules ainsi que les compétences à développer. Le plan de formation peut être décliné par niveau ou par type d'enseignement.

2° Organiser et certifier, sur la base du plan de formation, la formation inter-réseaux.

3° Remettre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, des avis sur l'application des articles organisant les formations du volet inter-réseaux et les épreuves qui les sanctionnent.

4° Transmettre, tous les trois ans au moins, à la Commission de pilotage un rapport d'évaluation sur l'organisation et la certification de la formation initiale des directeurs.

c) Les missions de l'Institut définies par les articles 25, 34 et 35 du décret du 30 avril 2009 portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement sont les suivantes :

1° Transmettre au Gouvernement un avis relatif au plan de la formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens.

2° Organiser ce module de formation.

3° Remettre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, des avis sur l'application des articles organisant les volets du module et les épreuves qui les sanctionnent.

4° Transmettre chaque année à la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française, un rapport d'évaluation sur l'organisation et la certification du module.

d) Les missions de l'Institut définies par les articles 12, 67, §2 et 87, §2 du Décret portant création du Service général de pilotage des écoles et Centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs sont les suivantes :

- Proposer un plan de formation initiale des directeurs de zone et des délégués au contrat d'objectifs au Gouvernement qui définit :
 - Le contenu et les objectifs de la formation initiale des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs, ainsi que les compétences à acquérir ;
 - La fixation du nombre d'heures pour chacun des volets de la formation initiale visée à l'article du décret.
- Organiser la formation initiale sur base du plan de formation précité.
- Proposer au Gouvernement un plan de formation d'insertion professionnelle des délégués au contrat d'objectifs et des directeurs de zone qui définit :
 - Les méthodologies en privilégiant celles qui visent le développement professionnel, l'analyse de cas, les mises en situation, l'Intervision et la constitution d'un portfolio ;
 - Les modalités selon lesquelles la formation est organisée.
- Organiser la formation d'insertion professionnelle des délégués au contrat d'objectifs et des directeurs de zone.

e) Les missions de l'Institut définies par les articles 22, §2, 54, §§2 et 3, 63, §3 in fine et 94, §§ 2 et 7 du Décret du 10 janvier 2019 relatif au service général de l'Inspection sont les suivantes :

- 1° Proposer au Gouvernement, en concertation avec l'Inspecteur général coordonnateur, un plan de formation initiale de l'inspecteur. Le plan de formation fixe le contenu et les méthodologies de la formation ainsi que les connaissances et capacités à acquérir. Il fixe également le nombre d'heures de formation pour chacun des volets de la formation initiale.
- 2° Organiser la formation initiale sur la base du plan de formation visé ci-dessus.
- 3° Proposer au Gouvernement, en concertation avec l'Inspecteur général coordonnateur, un plan de formation d'insertion professionnelle. Ce plan de formation définit les méthodologies de la formation, ainsi que les modalités selon lesquelles la formation est organisée. Il doit être constitué de deux parties, dont l'une est commune à toutes les fonctions d'inspecteur et l'autre est spécifique à la fonction ou à un groupe de fonctions.
- 4° Organiser la formation d'insertion professionnelle sur la base du plan de formation visé ci-dessus.
- 5° Proposer au Gouvernement, en concertation avec l'Inspecteur général coordonnateur, un plan de formation d'accession à la fonction de promotion d'inspecteur coordonnateur.
- 6° Organiser la formation d'accession à la fonction de promotion d'inspecteur coordonnateur sur la base du plan de formation visé ci-dessus.
- 7° Déterminer, sur la base d'une proposition du Service général de l'Inspection, un plan commun de formation en cours de carrière annuel obligatoire.
- 8° Remettre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, un avis sur l'application de l'article relatif à la formation en cours de carrière.

Ainsi, l'Institut est l'organisme de référence en Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'organisation et la mise en œuvre des formations en cours de carrière en interréseaux au bénéfice :

a) des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, et des centres psycho-médico-sociaux, organisés ou subventionnés par la Communauté française, à l'exception du personnel de maîtrise, gens de métier et de service ;

b) des membres du Service général de l'inspection - à l'exclusion des membres du personnel exerçant une fonction de promotion d'inspecteur général ou d'inspecteur général coordonnateur - ainsi que des membres du Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française et des cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

L'Institut est également l'organisme de référence en FWB pour :

- l'organisation et la mise en œuvre des formations en interréseaux donnant accès à la désignation en qualité de conseiller pédagogique et à la fonction de conseiller pédagogique coordonnateur.
- l'élaboration de la proposition, et s'il échet de l'organisation et de la mise en œuvre, du plan de la formation initiale inter-réseaux des directeurs des établissements de l'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire et spécialisé, de plein exercice ou en alternance, secondaire artistique à horaire réduit ou de promotion sociale, organisés ou subventionnés par la Communauté française.
- l'organisation et la mise en œuvre des formations à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens. Les titulaires de ces titres, porteurs du titre requis pour la fonction de l'enseignement secondaire supérieur analogue à la fonction correspondante du niveau secondaire inférieur ou du niveau fondamental, telle que déterminée par le Gouvernement, qui auront suivi avec succès la formation évoquée ci-dessus, bénéficieront d'un salaire correspondant à celui d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur.

Les Ordres du jour des réunions du Bureau

Bureau du jeudi 10 janvier 2019 (procédure électronique)

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 13 décembre 2018
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Présentation de l'agenda des organisations collectives 2019-2020
4. Intégrations d'événements
 - 4.1. « Comment s'orienter dans un monde incertain ? » par l'Umons
 - 4.2. « Vers une école inclusive : des pistes pour relever le défi » par le CEFES/IN (Centre d'étude et de formation pour l'éducation spécialisée et inclusive)
 - 4.3. Trois forums d'échange de pratiques : Forum 1 – La lutte contre les violences scolaires et le (cyber-) harcèlement, Forum 2 – Le dispositif d'accompagnement personnalisé des élèves, Forum 3 – L'apprentissage au et par le numérique par le Cabinet de Madame Marie-Martine Schyns, Ministre de l'éducation.
5. Convention IFC - YAPAKA
6. Calendrier des prochaines réunions
7. MP de services : formations en cours de carrière 2019-2020 – choix de la procédure et CSC

Bureau du jeudi 14 février 2019

1. Approbation du procès-verbal de la réunion électronique du Bureau du 10 janvier 2019
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Personnel
4. Formation initiale des directeurs - Plan de formation
5. Politique de gestion budgétaire et financière de l'IFC
6. Aménagements raisonnables – Etat des lieux des demandes à l'IFC
7. Formations des formateurs internes de l'IFC à l'e-learning
8. Intégrations d'événements
 - 8.1. « Relier les programmes de langues, les tests et les examens au Cadre européen commun de référence » par la Direction des Relations internationales de la FWB en collaboration avec le Service général de l'Inspection
 - 8.2. « Groupes de discussion relatifs au parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), au tronc commun polytechnique, à l'orientation/l'école inclusive, à l'accrochage scolaire et Groupe d'étude consacré au dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE) » par l'Institut Supérieur de Pédagogie Galilée – ISPG (Haute Ecole Galilée) – Procédure d'urgence
 - 8.3. « Les conditions de réussite de l'implémentation du Socle de savoirs et de compétences du tronc commun » par l'Université de Namur
 - 8.4. « 16e Rencontres de l'Education relative à l'Environnement – ErE et Transition » par le Réseau Idée – Procédure d'urgence
 - 8.5. « Journée professionnelle autour du Plan Lecture » par le Service général des lettres et du livre (SGLL du MFWB)
9. Calendrier des prochaines réunions
10. Divers
 - 10.1. Suivi des demandes de formation pour les conseillers pédagogiques
 - 10.2. Collectives « Plan de pilotage » - Réflexion sur le renouvellement 2019-2020

11. MaP Formation initiale DCO/DZ : information

Bureau du jeudi 14 mars 2019

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du Bureau du 14 février 2019
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Personnel
4. Plan d'administration – état d'avancement
5. Intégrations d'événements
 - 5.1. « Le conte dans l'enseignement fondamental et secondaire : aux sources de l'oralité » par la Fédération de conteurs professionnels
 - 5.2. « La maïeutique socratique » par PhiloCité
 - 5.3. « École et précarité, le Pacte et l'enjeu de la gratuité dans l'enseignement » par l'UCL et la Haute école Galilée
6. Information relative à la formation portant sur la conception d'une formation hybride dans le cadre des formations tronc commun – Attribution du marché
7. Formation référentiels tronc commun - Information
8. Calendrier des prochaines réunions
9. Divers
 - 9.1. Information relative à la clôture des comptes 2018

Bureau du jeudi 4 avril 2019

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 14 mars 2019
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Personnel
4. Convention IFC-SPW (DGO2)
5. Définition des objectifs de la formation « référentiel du maternel » (tronc commun)
6. Convention IFC-CRP
7. MP conjoint entre le Ministère et l'IFC relatif à la mise à disposition de machines virtuelles
8. Plan de formation d'insertion professionnelle des DCO/DZ
9. Plan de formation à l'audit en milieu scolaire pour le SGI
10. Intégrations d'événements
 - 10.1. « 57^e congrès des Professeurs de Sciences » par le congrès pluraliste des Sciences
 - 10.2. « Une journée d'étude dans le cadre du processus participatif du Pacte pour un enseignement d'excellence » par EQUAL et ULiège
 - 10.3. « 45^e congrès de la Société Belge des Professeurs de Mathématique d'expression française, mathématiques du quotidien » par l'ASBL SBPMef
11. Calendrier des prochaines réunions
12. Divers
 - 12.1. Données chiffrées relatives au marché public FCC 2019-2020
 - 12.2. Lancement du MaP Tapis et poubelles 2019-2020 – Information

Bureau du jeudi 9 mai 2019

1. Approbation du procès-verbal du Bureau du 4 avril 2019
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Budget 2019 – Projet d'ajustement budgétaire
4. Personnel
5. Location des locaux de formation par l'IFC : analyse et proposition d'augmentation du coût de la location

6. Assurances – État des lieux
7. Projet de politique d'archivage
8. Calendrier des formations 2019-2020
9. Recueil de propositions à destination du Gouvernement
10. Intégration d'événements
 - 10.1. « L'intégration de nouveaux outils numériques pour développer l'oralité en classe de langue étrangère » par le Consortium Langues Modernes
 - 10.2. « 13ième festival Playful Science » par l'ASBL Science on Stage Belgium
11. Calendrier des prochaines réunions
12. Projet de calendrier des réunions des Bureaux et CA pour l'année 2019-2020
13. Divers
 - 13.1. Interpellation du CSEM concernant le formateur Vincent Herregat
 - 13.2. Formation indicateurs

Bureau du jeudi 13 juin 2019

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 mai 2019
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Clôture des comptes 2018
4. Personnel
5. Intégrations d'évènements
 - 5.1. « Parler Apprendre Réfléchir Lire Ensemble pour Réussir : un programme de prévention de l'échec scolaire » par l'Université de Liège (niveau scolaire de la 3e maternelle à la 1e année primaire)
 - 5.2. « Parler Apprendre Réfléchir Lire Ensemble pour Réussir : un programme de prévention de l'échec scolaire » par l'Université de Liège (niveau scolaire de 1e et 2e maternelle)
 - 5.3. « Législation des produits phytopharmaceutiques et produits biocides » par la Mission Wallonne des Secteurs Verts (MWSV)
6. Marché public de formations en cours de carrière 2019-2020 - information
7. Offres de formation des Centres de compétence, des Centres des technologies avancées, d'ALC (Annoncer la Couleur) et de Yapaka pour l'année 2019-2020 – information
8. Calendrier des prochaines réunions
9. Divers
 - 9.1. Marché public Tapis et poubelles 2019-2021 – Information
 - 9.2. Suivi du dossier relatif à la plainte du CSEM à l'encontre de Monsieur Herregat
10. Marché public de formations Macro Éducation physique 2020 : choix de la procédure et CSC
11. Marché public de formations du Service général de l'Inspection – Audit en milieu scolaire 2019-2021 : choix de la procédure et CSC
12. Marché public de formations en cours de carrière 2019-2020 - rapport d'attribution

Bureau du jeudi 11 juillet 2019

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 13 juin 2019
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Personnel
4. Intégration d'événement
 - 4.1. Découverte de la littérature belge en classe de français via le roman d'Isabelle Wéry, Poney flottant, et son adaptation théâtrale "débridée" par la Collection Espace Nord
 - 4.2. EduCode : Enseignement, numérique et codage dans la classe par l'ULB et la HE2B
5. Calendrier des prochaines réunions
6. Reconnaissance des mobilités Erasmus +

7. Portfolio FID
8. Référentiels tronc commun : Point sur le dossier et questions posées
9. Divers
 - 9.1. Plainte du CSEM à l'encontre de Monsieur Herregat - Suivi

Bureau du jeudi 8 août 2019

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2019
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Budget ajusté 2019
4. Budget initial 2020
5. Personnel
6. Rapport d'activité 2018
7. Plan de développement 2020
8. Formation « Gestion des conflits et de la violence à l'école : comment y apporter une réponse éducative et citoyenne ? »
9. Portfolio FID - Information
10. Intégrations d'événements
 - 10.1. « Le secourisme : les gestes qui sauvent et premiers soins (formation initiale et recyclage) » par l'asbl SESA
 - 10.2. « La 30e édition du Festival International de Géographie de Saint-Dié consacré à la thématique : la migration » par la FEGEPRO
 - 10.3. « L'enseignement supérieur, cet inconnu : quels outils pour accompagner nos élèves dans la transition secondaire-supérieur ? » par le Pôle académique de Bruxelles
 - 10.4. « Colloque : Émotions et représentations dans la relation d'aide » par le *CRéSaM*
 - 10.5. « De la comptabilité d'entreprise aux comptes nationaux en passant par le nouveau code des sociétés » par la Banque nationale de Belgique
 - 10.6. « Comment choisir et intégrer les outils numériques à ma pratique pédagogique en sciences ? » par l'ASBL *Sciences Inverses*
 - 10.7. « Les indiens contre les géants du pétrole/ Former des citoyens du monde de demain: des outils pour relever le défi ! / Journée d'inspiration - échanges et découvertes de bonnes pratiques en éducation à la citoyenneté/La diversité culturelle : à la découverte du monde avec Sofia » par Annoncer la Couleur
 - 10.8. « School Education Transformation & Technologie - 2e édition » par Easyfairs Expo
 - 10.9. « Maths en pleine forme » par l'ULB
11. Calendrier des prochaines réunions
12. Divers
 - 12.1. Formations tronc commun – référentiel : information
 - 12.2. Team building IFC - Information
13. Marchés publics et conventions
 - 13.1. Marché public de formations du Service général de l'Inspection – Audit en milieu scolaire 2019-2021 : rapport d'attribution et relance du marché
 - 13.2. Convention IFC – Service général de l'audit
 - 13.3. Convention IFC - DGPSE
 - 13.4. Marché public – Formation d'insertion professionnelle des DCO et DZ – choix de la procédure et CSC
 - 13.5. Marché public de formations en cours de carrière 2019-2020 - Erratum – Rapport d'attribution
 - 13.6. Marché public de formations en cours de carrière 2019-2020 – 4^e degré paramédical – accord sur la relance

Bureau du jeudi 12 septembre 2019

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 08 août 2019
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Composition de la réserve IFC – Suivi du CA
4. Personnel
5. Formation initiale des directeurs – arbitrages administratifs
6. Formation initiale des directeurs – Portfolio
7. Formation initiale des directeurs – Convention IFC-MFWB
8. Convention IFC-ALC
9. Marché public relatif à la mise à disposition de machines virtuelles (dénommées VMs) via un système de gestion de VMs – Décision motivée d’attribution
10. Intégrations d’événements
 - 10.1. « Choisir des études supérieures, comment faire ? Information, orientation, accompagnement et rôle de l’enseignant » par l’ULB
 - 10.2. « Enseigner les sciences par l’expérience » par l’ULB
11. Plainte du CSEM concernant Monsieur Vincent Herregat – Suivi du dossier
12. Composition du Conseil d’administration – Suivi
13. Calendrier des prochaines réunions
14. Divers

Bureau extraordinaire du 1^{er} octobre 2019

1. Démission de Monsieur Stolz du poste de Fonctionnaire dirigeant

Bureau du jeudi 10 octobre 2019

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2019
2. Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du Bureau du 1^{er} octobre 2019
3. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
4. Personnel
5. Démission de Monsieur Stolz – Suivi :
 - 5.1. Liste des actes administratifs
 - 5.2. État des lieux des membres du personnel
 - 5.3. Lettre de mission
6. Formation sur le référentiel des compétences initiales liée au tronc commun – Etat des lieux
7. Intégration d’événement
 - 7.1. Fonds Houtman (ONE) : « Les espaces récré sont repensés ! Place à la citoyenneté, l’épanouissement et l’empathie »
 - 7.2. ONE : « Réforme de l’accueil de la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles, quels changements ? Quels objectifs ? » - procédure d’urgence
8. Avenant à la convention SGLL – IFC
9. Avenant à la convention IFC – SG Audit
10. Structure du rapport d’évaluation des formations en cours de carrière 2018-2019
11. Calendrier des prochaines réunions
 - 11.1. Réunions du Bureau pour l’année scolaire 2019-2020
12. Divers
13. Marchés publics
 - 13.1. Marché public de services de formation initiale des directeurs – Axe administratif : Information

- 13.2. Marché public de services de formation initiale des directeurs – Axe pilotage : CSC et procédure
- 13.3. Marché public de services de formation d’insertion professionnelle des DCO et DZ – information et relance du marché
- 13.4. Rapport d’attribution MP Macro Éducation physique
- 13.5. Rapport d’attribution MP Audit en milieu scolaire pour le Service Général de l’Inspection

Bureau du jeudi 7 novembre 2019

- 1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 10 octobre 2019
- 2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
- 3. Personnel
- 4. Rapport d’évaluation FID - information
- 5. Participation de l’IFC au salon SETT (6 et 7 février 2020) à Namur
- 6. Intégration d’événement
 - 6.1. Mobilités « Erasmus + » - Demande de l’agence AEF-Europe et du CCGPE-DGEO via la Ministre de l’Éducation Marie-Martine Schyns
- 7. Calendrier des prochaines réunions
- 8. Divers

Bureau du vendredi 13 décembre 2019

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2019
- 2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
- 3. Personnel
- 4. Rapports FSE
- 5. Difficulté à trouver des locaux dans le cadre des formations sur le référentiel des compétences initiales liée au tronc commun
- 6. Intégrations d’événement
 - 6.1. « Découverte de la programmation à des fins scientifiques et technologiques » par Succy
 - 6.2. « Stratégies de lecture : de l’acte de lire à l’envie de lire » par le Service général des lettres et du livre (SGLL)
 - 6.3. « 0-5 ans : éveiller aux langages, aux livres et à la lecture » par le Service général des lettres et du livre (SGLL)
 - 6.4. « Coup de pouce pour l’orientation » par le Pôle académique de Namur
- 7. Rapport d’évaluation des formations en cours de carrière – 2018-2019
- 8. Programmes des formations en cours de carrière 2020-2021
 - 8.1. Programme pour l’enseignement
 - 8.2. Programme pour les C.PMS
- 9. Proposition de calendrier des formations collectives 2020-2021
- 10. Calendrier des prochaines réunions
- 11. Divers
- 12. Marché public
 - 12.1. MaP FIP DCO/DZ – RELANCE – Non-attribution du marché

Les Ordres du jour des réunions du Conseil d'administration

CA du jeudi 24 janvier 2019

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2018
2. Présentation de l'agenda des organisations collectives 2019-2020
3. Intégrations d'événements
 - 3.1. « Comment s'orienter dans un monde incertain ? » par l'Umons
 - 3.2. « Vers une école inclusive : des pistes pour relever le défi » par le CEFES/IN (Centre d'étude et de formation pour l'éducation spécialisée et inclusive)
 - 3.3. Trois forums d'échange de pratiques : Forum 1 – La lutte contre les violences scolaires et le (cyber-) harcèlement, Forum 2 – Le dispositif d'accompagnement personnalisé des élèves, Forum 3 – L'apprentissage au et par le numérique par le Cabinet de Madame Marie-Martine Schyns, Ministre de l'éducation.
4. Convention IFC – YAPAKA
5. Participation des conseillers pédagogiques à la formation « Indicateurs »
6. Calendrier des prochaines réunions
7. MP de services : formations en cours de carrière 2019-2020 – choix de la procédure et CSC

CA du jeudi 28 février 2019

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CA du 24 janvier 2019
2. Formation initiale des directeurs - Plan de formation
3. Politique de gestion budgétaire et financière de l'IFC
4. Aménagements raisonnables – Etat des lieux des demandes à l'IFC
5. Collectives « Plan de pilotage » - Réflexion sur le renouvellement 2019-2020
6. Intégrations d'événements
 - 6.1. « Relier les programmes de langues, les tests et les examens au Cadre européen commun de référence » par la Direction des Relations internationales de la FWB en collaboration avec le Service général de l'Inspection
 - 6.2. « Les conditions de réussite de l'implémentation du Socle de savoirs et de compétences du tronc commun » par l'Université de Namur
 - 6.3. « Journée professionnelle autour du Plan Lecture » par le Service général des lettres et du livre (SGLL du MFWB)
 - 6.4. « 16e Rencontres de l'Education relative à l'Environnement – ErE et Transition » par le Réseau Idée – Communication du Bureau en application de l'article 17§2 du Règlement organique
 - 6.5. « Groupes de discussion relatifs au parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), au tronc commun polytechnique, à l'orientation/l'école inclusive, à l'accrochage scolaire et Groupe d'étude consacré au dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE) » par l'Institut Supérieur de Pédagogie Galilée – ISPG (Haute Ecole Galilée) – Communication du Bureau en application de l'article 17§2 du Règlement organique
7. Calendrier des prochaines réunions
8. Divers
 - 8.1. Suivi des demandes de formation pour les conseillers pédagogiques
9. MaP Formation initiale DCO/DZ – proposition d'attribution

CA du jeudi 28 mars 2019

1. Approbation des procès-verbaux des réunions plénière et restreinte du CA du 28 février 2019

2. Plan d'administration – état d'avancement
3. Intégrations d'événements
 - 3.1. « Le conte dans l'enseignement fondamental et secondaire : aux sources de l'oralité » par la Fédération de conteurs professionnels
 - 3.2. « La maïeutique socratique » par PhiloCité
 - 3.3. « École et précarité, le Pacte et l'enjeu de la gratuité dans l'enseignement » par l'UCL et la Haute école Galilée
4. Formation référentiels tronc commun - Information
5. Calendrier des prochaines réunions
6. Divers
 - 6.1. Information relative à la clôture des comptes 2018

CA du jeudi 25 avril 2019

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CA du 28 mars 2019
2. Convention IFC-SPW (DGO2)
3. Définition des objectifs de la formation « référentiel du maternel » (tronc commun)
4. Convention IFC-CRP
5. MP conjoint entre le Ministère et l'IFC relatif à la mise à disposition de machines virtuelles
6. Plan de formation d'insertion professionnelle des DCO/DZ
7. Plan de formation à l'audit en milieu scolaire pour le SGI
8. Intégrations d'événements
 - 8.1. « 57^e congrès des Professeurs de Sciences » par le congrès pluraliste des Sciences
 - 8.2. « Une journée d'étude dans le cadre du processus participatif du Pacte pour un enseignement d'excellence » par EQUAL et ULiège
 - 8.3. « 45^e congrès de la Société Belge des Professeurs de Mathématique d'expression française, mathématiques du quotidien » par l'ASBL SBPMef
 - 8.4. Retrait de la décision du CA du 28 mars 2019 concernant la demande d'intégration de PhiloCité
9. Calendrier des prochaines réunions
10. Divers
 - 10.1. Données chiffrées relatives au marché public FCC 2019-2020

CA du jeudi 23 mai 2019

1. Approbation du procès-verbal du CA du 25 avril 2019
2. Budget 2019 – Projet d'ajustement budgétaire
3. Location des locaux de formation par l'IFC : analyse et proposition d'augmentation du coût de la location
4. Assurances – État des lieux
5. Projet de politique d'archivage
6. Note d'orientation portant sur la formation à l'audit en milieu scolaire pour le SGI
7. Calendrier des formations 2019-2020
8. Recueil de propositions à destination du Gouvernement
9. Intégration d'événements
 - 9.1. « L'intégration de nouveaux outils numériques pour développer l'oralité en classe de langue étrangère » par le Consortium Langues Modernes
 - 9.2. « 13^{ième} festival Playful Science » par l'ASBL Science on Stage Belgium
10. Calendrier des prochaines réunions
11. Projet de calendrier des réunions des Bureaux et CA pour l'année 2019-2020

12. Divers
 - 12.1. Désignation de Madame la Conseillère Florence Thys en qualité de Commissaires aux comptes
 - 12.2. Communications relatives à la diffusion de circulaires « Tronc commun »
13. Marché public – MaP FID/Admin - 2019 : Cahier spécial des charges

CA du jeudi 27 juin 2019

1. Approbation des procès-verbaux des réunions plénière et restreinte du 23 mai 2019
2. Clôture des comptes 2018 – Présentation par les Commissaires aux comptes
3. Intégrations d'événements
 - 3.1. « Parler Apprendre Réfléchir Lire Ensemble pour Réussir : un programme de prévention de l'échec scolaire » par l'Université de Liège (niveau scolaire de la 3e maternelle à la 2e année primaire)
 - 3.2. « Parler Apprendre Réfléchir Lire Ensemble pour Réussir : un programme de prévention de l'échec scolaire » par l'Université de Liège (niveau scolaire de 1e et 2e maternelle)
 - 3.3. « Législation des produits phytopharmaceutiques et produits biocides » par la Mission Wallonne des Secteurs Verts (MWSV)
4. Offres de formation des Centres de compétence, des Centres des technologies avancées, d'ALC (Annoncer la Couleur) et de Yapaka pour l'année 2019-2020 – information
5. Plan de formation d'insertion professionnelle DCO/DZ
6. Calendrier des prochaines réunions
7. Divers
 - 7.1. Composition du CA : Madame Anne-Sophie Lenoir
8. Marché public de formations en cours de carrière 2019-2020 - rapport d'attribution
9. Marché public de formations Macro Éducation physique 2020 : choix de la procédure et CSC
10. Marché public de formations du Service général de l'Inspection – Audit en milieu scolaire 2019-2021 : information
11. Marché public MaP FID/Admin - 2019 - Suivi du dossier

CA du jeudi 22 août 2019

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du CA du 27 juin 2019
2. Budget ajusté 2019
3. Budget initial 2020
4. Rapport d'activité 2018
5. Plan de développement 2020
6. Formation « Gestion des conflits et de la violence à l'école : comment y apporter une réponse éducative et citoyenne ? »
7. Formation d'insertion professionnelle des DCO et DZ – Plan de formation – Information
8. Intégrations d'événements
 - 8.1. Découverte de la littérature belge en classe de français via le roman d'Isabelle Wéry, Poney flottant, et son adaptation théâtrale "débridée" par la Collection Espace Nord
 - 8.2. EduCode : Enseignement, numérique et codage dans la classe par l'ULB et la HE2B
 - 8.3. « Le secourisme : les gestes qui sauvent et premiers soins (formation initiale et recyclage) » par l'asbl SESA
 - 8.4. « La 30e édition du Festival International de Géographie de Saint-Dié consacré à la thématique : la migration » par la FEGEPRO
 - 8.5. « L'enseignement supérieur, cet inconnu : quels outils pour accompagner nos élèves dans la transition secondaire-supérieur ? » par le Pôle académique de Bruxelles

- 8.6. « Colloque : Émotions et représentations dans la relation d'aide » par le *CRéSaM*
- 8.7. « De la comptabilité d'entreprise aux comptes nationaux en passant par le nouveau code des sociétés » par la Banque nationale de Belgique
- 8.8. « Comment choisir et intégrer les outils numériques à ma pratique pédagogique en sciences ? » par l'ASBL *Sciences Inverses*
- 8.9. « Les indiens contre les géants du pétrole/ Former des citoyens du monde de demain: des outils pour relever le défi ! / Journée d'inspiration - échanges et découvertes de bonnes pratiques en éducation à la citoyenneté/La diversité culturelle : à la découverte du monde avec Sofia » par Annoncer la Couleur
- 8.10. « School Education Transformation & Technologie - 2e édition » par Easyfairs Expo
- 8.11. « Maths en pleine forme » par l'ULB
- 9. Calendrier des prochaines réunions
- 10. Divers
 - 10.1. Formations tronc commun – référentiel : information
 - 10.2. Composition du Conseil d'administration - Rappel
- 11. Marchés publics et conventions
 - 11.1. Marché public de formations du Service général de l'Inspection – Audit en milieu scolaire 2019-2021 : information
 - 11.2. Convention IFC – Service général de l'audit
 - 11.3. Convention IFC - DGPSE
 - 11.4. Marché public – Formation d'insertion professionnelle des DCO et DZ – choix de la procédure et CSC
 - 11.5. Marché public de formations en cours de carrière 2019-2020 - Erratum – Rapport d'attribution

CA du jeudi 26 septembre 2019

- 1. Approbation des procès-verbaux des réunions plénière et restreinte du 22 août 2019
- 2. Composition de la réserve IFC – Suivi du CA du 22 août 2019
- 3. Calendrier des formations 2019-2020
- 4. Formation initiale des directeurs – arbitrages administratifs
- 5. Formation initiale des directeurs – Portfolio
- 6. Formation initiale des directeurs – Convention IFC-MFWB
- 7. Convention IFC-ALC
- 8. Formation à l'audit en milieu scolaire à destination du Service Général de l'Inspection : Convention IFC – Service général de l'audit : information
- 9. Formation à l'audit en milieu scolaire à destination du Service Général de l'Inspection : Convention IFC – DGPSE : information
- 10. Intégrations d'événements
 - 10.1. « Choisir des études supérieures, comment faire ? Information, orientation, accompagnement et rôle de l'enseignant » par l'ULB
 - 10.2. « Enseigner les sciences par l'expérience » par l'ULB
- 11. Composition du Conseil d'administration – Suivi
- 12. Calendrier des prochaines réunions
- 13. Divers

CA du jeudi 24 octobre 2019

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2019
- 2. Démission de Monsieur Stolz – Information

3. Formation sur le référentiel des compétences initiales liée au tronc commun – Information
4. Intégrations d'événement
 - 4.1. Fonds Houtman (ONE) : « Les espaces récré sont repensés ! Place à la citoyenneté, l'épanouissement et l'empathie »
 - 4.2. ONE : « Réforme de l'accueil de la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles, quels changements ? Quels objectifs ? » – *communication du Bureau en application de l'article 17§2 du Règlement organique*
5. Avenant à la convention SGLL – IFC
6. Avenant à la convention IFC – SG Audit
7. Structure du rapport d'évaluation des formations en cours de carrière 2018-2019
8. Calendrier des prochaines réunions
9. Divers
10. Marchés publics
 - 10.1. Marché public de services de formation initiale des directeurs – Axe administratif : Décision motivée d'attribution
 - 10.2. Marché public de services de formation initiale des directeurs – Axe pilotage : CSC et procédure
 - 10.3. Marché public de services de formation d'insertion professionnelle des DCO et DZ – information et relance du marché
 - 10.4. Rapport d'attribution MP Macro Éducation physique

CA du jeudi 28 novembre 2019 (procédure électronique)

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 24 octobre 2019
2. Participation de l'IFC au salon SETT (6 et 7 février 2020) à Namur
3. Intégration d'événement
 - 3.1. Mobilités « Erasmus + » - Demande de l'agence AEF-Europe et du CCGPE-DGEO via la Ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns
4. Calendrier des prochaines réunions
 - 4.1. CA de décembre 2019
5. Divers
6. Marchés publics
 - 6.1. Marché public de services relatifs à la formation d'insertion professionnelle des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs – Décision motivée d'attribution

CA du mardi 17 décembre 2019

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2019
2. Rapports FSE
3. Intégrations d'événement
 - 3.1. « Découverte de la programmation à des fins scientifiques et technologiques » par Succy
 - 3.2. « Stratégies de lecture : de l'acte de lire à l'envie de lire » par le Service général des lettres et du livre (SGLL)
 - 3.3. « 0-5 ans : éveiller aux langages, aux livres et à la lecture » par le Service général des lettres et du livre (SGLL)
 - 3.4. « Coup de pouce pour l'orientation » par le Pôle académique de Namur
4. Rapport d'évaluation des formations en cours de carrière – 2018-2019
5. Programmes des formations en cours de carrière 2020-2021
 - 5.1. Programme pour l'enseignement
 - 5.2. Programme pour les C.PMS

6. Proposition de calendrier des formations collectives 2020-2021
7. Calendrier des prochaines réunions
8. Divers

Annexe 3. Montant des indemnités et jetons de présence des Administrateurs, des indemnités ou rémunérations des Commissaires aux Comptes, du Commissaire du Gouvernement et du Fonctionnaire dirigeant pour l'année 2019

Le montant total brut des jetons de présence et des indemnités des Administrateurs réunis lors des 12 réunions du Bureau et des 11 réunions du Conseil d'administration au cours de l'année 2019 s'élève à 36.699,64 €. Le détail de ces informations se trouve dans le tableau de la page suivante.

Note : En 2019, le Bureau a été saisi 12 fois dont une sous forme électronique. Le Conseil d'administration a été amené à prendre position sur des points à l'ordre du jour à 11 reprises dont 1 sous forme électronique. Dans les deux cas (Bureau et Conseil d'administration), lors d'une procédure électronique aucun jeton de présence n'est octroyé.

Le montant total brut de la rémunération du Fonctionnaire dirigeant s'élève à 131.459,10 € (montant brut de 89.874,54 € + charges patronales de 41.584,56 €). Notez que ce montant correspond à une période de 9 mois (de janvier à septembre) étant donné qu'à partir du 1^{er} octobre le poste a été laissé vacant suite au départ du Fonctionnaire dirigeant.

Le montant total brut des indemnités versées au Commissaire du Gouvernement à temps partiel est de 7.424,52 €.

Le montant total brut des indemnités et honoraires versés au Collège des Commissaires aux Comptes est de 21.365,70 € (Cour des Comptes 12944,10 € ; Réviseurs 8.421,60 €).

125 € X 1,7069 = 213,37 €					
NOM	BU1 10/01/2019 électronique	CA1 24/01/2019	BU2 14/02/2019	CA2 28/02/2019	BU3 14/03/2019
ADAM Stéphane				213,37	
BOUILLON Olivier				213,37	
COCHE Frédéric				213,37	
CONSTANT Fanny					213,37
DAEMS Dominique		213,37		213,37	
DAUBIE Eric		213,37	213,37	213,37	213,37
DE KUYSSCHE Sophie		213,37		213,37	
DEMEUSE Marc					
DOLHEN Philippe					
FENAILLE Pierre		213,37		213,37	
FERON Odette					
FOSCHI Claudio				213,37	
FRANSOLET André		213,37			
GALLUCCIO Roberto		213,37		213,37	
GENOT Christine				213,37	
GIACOMELLI Anne					
GILLET Odette		213,37		213,37	
LEGRAND Gérard		213,37	213,37	213,37	213,37
LENAERTS Patrick		213,37			
LETURCQ Didier		213,37			
MAHIEUX Laurence					
RENIER Francis					
STEGEN Pierre		213,37		213,37	
THONON Joseph					
VANDEUREN Raymond		213,37		213,37	
VIGNERON Muriel					
DAVID Quentin					
RENAUT Sylvie					
GENOT Pascale					
BETTENS Michel					
BIEMAR Sandrine					

125 € X 1,7069 = 213,37 €					
NOM	CA3 28/03/2019	BU4 04/04/2019	CA4 25/04/2019	BU5 09/05/2019	CA5 23/05/2019
ADAM Stéphane			213,37		213,37
BOUILLON Olivier					
COCHE Frédéric					
CONSTANT Fanny				213,37	
DAEMS Dominique	213,37				213,37
DAUBIE Eric	213,37	213,37	213,37		213,37
DE KUYSSCHE Sophie	213,37		213,37		213,37
DEMEUSE Marc	213,37				
DOLHEN Philippe	213,37				
FENAILLE Pierre	213,37		213,37		213,37
FERON Odette					
FOSCHI Claudio	213,37		213,37		213,37
FRANSOLET André					
GALLUCCIO Roberto	213,37		213,37		213,37
GENOT Christine					213,37
GIACOMELLI Anne					
GILLET Odette	213,37		213,37		213,37
LEGRAND Gérard		213,37	213,37	213,37	213,37
LENAERTS Patrick	213,37		213,37		213,37
LETURCQ Didier	213,37		213,37		213,37
MAHIEUX Laurence			213,37		213,37
RENIER Francis	213,37				
STEGEN Pierre	213,37				213,37
THONON Joseph			213,37		213,37
VANDEUREN Raymond	213,37		213,37		
VIGNERON Muriel					
DAVID Quentin					
RENAUT Sylvie					
GENOT Pascale					
BETTENS Michel					
BIEMAR Sandrine					

125 € X 1,7069 = 213,37 €					
NOM	BU6 13/06/2019	CA6 27/06/2019	BU7 11/07/2019	BU8 08/08/2019	CA7 22/08/2019
ADAM Stéphane		213,37			213,37
BOUILLON Olivier		213,37			
COCHE Frédéric					
CONSTANT Fanny	213,37		213,37		
DAEMS Dominique		213,37			213,37
DAUBIE Eric	213,37	213,37			213,37
DE KUYSSCHE Sophie		213,37			213,37
DEMEUSE Marc					
DOLHEN Philippe					213,37
FENAILLE Pierre		213,37			213,37
FERON Odette		213,37			213,37
FOSCHI Claudio		213,37			213,37
FRANSOLET André					
GALLUCCIO Roberto					213,37
GENOT Christine		213,37			
GIACOMELLI Anne		213,37			
GILLET Odette		213,37			213,37
LEGRAND Gérard	213,37	213,37		213,37	213,37
LENAERTS Patrick		213,37			213,37
LETURCQ Didier					
MAHIEUX Laurence		213,37			
RENIER Francis					
STEGEN Pierre					213,37
THONON Joseph					213,37
VANDEUREN Raymond					213,37
VIGNERON Muriel					213,37
DAVID Quentin					
RENAUT Sylvie					
GENOT Pascale					
BETTENS Michel					
BIEMAR Sandrine					

125 € X 1,7069 = 213,37 €					
NOM	BU9 12/09/2019	CA8 26/09/2019	BU10 10/10/2019	CA9 24/10/2019	BU11 07/11/2019
ADAM Stéphane		213,37	213,37		
BOUILLON Olivier					
COCHE Frédéric		213,37		213,37	
CONSTANT Fanny	213,37				
DAEMS Dominique		213,37		213,37	
DAUBIE Eric	213,37	213,37	213,37	213,37	213,37
DE KUYSSCHE Sophie				213,37	
DEMEUSE Marc					
DOLHEN Philippe					
FENAILLE Pierre		213,37		213,37	
FERON Odette				213,37	
FOSCHI Claudio				213,37	
FRANSOLET André				213,37	
GALLUCCIO Roberto		213,37		213,37	
GENOT Christine		213,37			
GIACOMELLI Anne		213,37			
GILLET Odette					
LEGRAND Gérard	213,37		213,37		
LENAERTS Patrick		213,37			
LETURCQ Didier		213,37			
MAHIEUX Laurence		213,37		213,37	
RENIER Francis		213,37		213,37	
STEGEN Pierre					
THONON Joseph		213,37		213,37	
VANDEUREN Raymond		213,37		213,37	
VIGNERON Muriel					
DAVID Quentin		213,37			
RENAUT Sylvie		213,37		213,37	
GENOT Pascale		213,37			
BETTENS Michel					
BIEMAR Sandrine		213,37		213,37	

125 € X 1,7069 = 213,37 €				
NOM	CA10 28/11/2019 électronique	BU12 13/12/2019	CA11 17/12/2019	Total Jetons+dépl.
ADAM Stéphane		213,37	213,37	1.920,33 €
BOUILLON Olivier				426,74 €
COCHE Frédéric				640,11 €
CONSTANT Fanny				1.066,85 €
DAEMS Dominique			213,37	1.920,33 €
DAUBIE Eric		213,37		3.627,29 €
DE KUYSSCHE Sophie			213,37	1.920,33 €
DEMEUSE Marc				213,37 €
DOLHEN Philippe			213,37	640,11 €
FENAILLE Pierre			213,37	2.133,70 €
FERON Odette			213,37	853,48 €
FOSCHI Claudio				1.493,59 €
FRANSOLET André			213,37	640,11 €
GALLUCCIO Roberto			213,37	1.920,33 €
GENOT Christine			213,37	1.066,85 €
GIACOMELLI Anne			213,37	640,11 €
GILLET Odette				1.493,59 €
LEGRAND Gérard		213,37	213,37	3.413,92 €
LENAERTS Patrick			213,37	1.706,96 €
LETURCQ Didier				1.066,85 €
MAHIEUX Laurence				1.066,85 €
RENIER Francis				640,11 €
STEGEN Pierre			213,37	1.280,22 €
THONON Joseph			213,37	1.280,22 €
VANDEUREN Raymond				1.493,59 €
VIGNERON Muriel				213,37 €
DAVID Quentin		213,37	213,37	640,11 €
RENAUT Sylvie				426,74 €
GENOT Pascale				213,37 €
BETTENS Michel			213,37	213,37 €
BIEMAR Sandrine				426,74 €
				36.699,64 €

Annexe 4. Données synthétiques relatives aux marchés publics 2019

Marchés publics en cours d'exécution en 2019

Fournitures Services	Date d'attribution du marché	Référence du marché	Objet du marché	Lots	Procédure utilisée	Poste budgétaire	Montant du marché	Durée du marché	Adjudicataire (s)
Papier à en-tête	12-03-16	Ifc / fourniture de papeterie à en-tête - 2016	Fourniture de papier à en-tête	3	Procédure négociée sans publicité	522,01 et 533	4.182,23 €	2 ans renouvelables	Nuance4
Formations modules DI	24-11-16	Mappn+p/formations modules di- 2016 - 2020	Organisation de la formation module di	11	Négociée sans publicité	533.08	64.187,22 €	4 ans	Multiples
Conseils juridique	08-12-16	Ifc / conseils juridiques- 2017-2018	Conseils juridiques	/	Négociée sans publicité	524.01	7.475,27 €	2 ans renouvelables	CMS De Backer
Formation initiale des directeurs	25-03-17	Ifc - formation initiale des directeurs volet interréseaux	Organisation de la FID	/	Procédure négociée sans publicité	533.07	315.928,63 €	1 an renouvelable	Multiples
Restauration	17-11-17	Ifc-mp restauration 2018-2020	Restauration lors des formations	7	Négociée sans publicité	533.01 à 533.04	7.350,00 €	32 mois	Déliucclle
Réviseur entreprise	27-11-17	Csc n° 2017/s 070-133527- passé par le ministère	Services d'audit financier - désignation de commissaire aux comptes	/	Adjudication ouverte	512.03	8.421,60 €	3 ans	Coyette

Extension alarme	01-03-18	Alarme 2018	Placement et entretien du système d'alarme	/	Marché de faible montant	521.03	2.891,89 €	4 ans	DMS
Extincteurs	18-04-18	Location, placement et entretien annuel d'extincteurs placés dans les locaux de l'IFC	Placement de deux extincteurs pour les nouveaux bureaux	/	Marché de faible montant	521.03	694,54 €	3 ans	Sicli
Graphisme encart	09-05-18	Map graphisme encart	Marché de service relatif à la réalisation et l'habillage graphique d'un encart agrafé au sein du magazine prof	/	Marché de faible montant	533.01 à 533.04	822,80 €	1 an, renouvelable	Fokus
Formations en cours de carrière	28-06-18	Ifc-map-fo en cc 2018-2019	Organisation des formations en cours de carrière pour l'année 2018-2019	90	Négociée avec publicité	533.01 à 533.04	1.316.960,84 €	2017-2018	Multiples
Impression encart	06-07-18	Map impression encart	Marché de services relatif à l'impression d'un encart ifc agrafé dans le magazine prof	/	Marché de faible montant	533.01 à 533.04	7.476,70 €	1 an, renouvelable	Aartoos group
Formation gouvernance numérique - protection des données	22-10-18	Map gouvernance numérique - protection des données	Marché de services de formation relatif à la gouvernance numérique au sein des établissements scolaires et plus spécifiquement sur la dimension relative à la protection des données	/	Marché de faible montant sur simple facture acceptée	533.09	30.000 €	Année scolaire 2018-2019	Tpo
Formations macro ep	25-10-18	Ifc-map-fo –macro ep 2018-2019	Organisation formations macro EP	5	Négociée sans publicité	533.01 à 533.04	38.413,20 €	2017-2018	Frsel

Formation inspection - règles de sécurité	05-11-18	Map inspection – règles de sécurité	Marché de services de formation relatif aux règles de sécurité dans les locaux	/	Marché de faible montant	533.05	1.524,40 €	Année scolaire 2018-2019	Cecotepe
Formation inspection - excel	05-11-18	Map inspection – excel	Marché de services de formation relatif au tableur excel (découverte et approfondissement)	2	Marché de faible montant	533.05	5.038,50 €	Année scolaire 2018-2019	Update
Indicateurs	12-11-18	Map formation indicateurs	Marché de services relatifs à la lecture et l'interprétation d'indicateurs statistiques spécifiques à l'enseignement dans le cadre de l'élaboration des plans de pilotage	/	Marché de faible montant	533.09	30.000 €	Année scolaire 2018-2019	Umons, uliege
Nettoyage	11-12-18	Map nettoyage 2019-2021	Marché de services de nettoyage	/	Procédure négociée sans publication préalable	521.03	15.600 €	2 ans	Gom s.a
Livraison de soupe	17-12-18	Map livraison de soupe	Livraison de soupe aux membres du personnel	/	Marché de faible montant	513.01	672,00 €	1 an renouvelable	Traiteur géraldine

Marchés publics attribués en 2019

Fournitures	Date d'attribution du marché	Référence du marché	Objet du marché	Lots	Procédure utilisée	Poste budgétaire	Montant du marché TVAC	Durée du marché	Adjudicataire (s)
Câble et multiprises	02-01-19	Câble et multiprises	Câble et multiprises (hors catalogue centrale d'achat)	/	Marché de faible montant	522.01	43,97 €	Fourniture	OPENIT
Souris et tapis	02-01-19	Souris verticales et tapis	Souris verticales et tapis de souris (hors catalogue centrale d'achats)	/	Marché de faible montant	550.09	259,25 €	Fourniture	CEIN
Gerbe mortuaire	03-01-19	Gerbe mortuaire	Gerbe mortuaire pour le décès d'un membre de la famille d'un MDP	/	Marché de faible montant	513.01	75,00 €	Fourniture	INTERFLORA
Graines à planter	28-03-19	Fête des secrétaires	Achat de graines à planter pour la fête des secrétaires	/	Marché de faible montant	513.01	80,00 €	Fourniture	Radis et capucine
Mobilier de bureau	09-04-19	Mobilier de bureau	Achat d'une armoire métallique (hors catalogue centrale d'achats)	/	Marché de faible montant	550.02	320,65 €	Fourniture	SOLBREUX
Lecteur de code-barres	23-04-19	Lecteur de codes-barres pour réorganisation de bibliothèque	Achat d'un lecteur de codes-barre dans le cadre de la réorganisation de la bibliothèque	/	Marché de faible montant	522.01	139,15 €	Fourniture	CENTRAL POINT
Etiqueteuse	23-04-19	Etiqueteuse pour réorganisation de la bibliothèque	Achat d'une étiqueteuse et de fournitures connexes dans le cadre de la réorganisation de la	/	Marché de faible montant	522.01	50,45 €	Fourniture	123INKT

			bibliothèque						
Mobilier de bureau	08-05-19	Mobilier de bureau	Achat d'une armoire métallique (hors catalogue centrale d'achats)	/	Marché de faible montant	550.02	320,65 €	Fourniture	SOLBREUX
Siphon pour le lave-vaisselle	10-05-19	Siphon pour le lave-vaisselle	Achat d'un siphon pour la réparation du lave-vaisselle	/	Marché de faible montant	521.03	11,45 €	Fourniture	FACQ
Banque d'images	13-05-19	Banque d'images	Mise à disposition d'une banque d'images en lign	/	Marché de faible montant	522.01	159,00 €	1 mois	SHUTTERSTOCK
Mobilier de bureau	21-05-19	Bureau assis-debout	Achat d'un bureau assis-debout et une goulotte passe-cables (hors catalogue de centrale d'achats)	/	Marché de faible montant	550.02	557,81 €	Fourniture	SOLBREUX
Gerbe mortuaire	28-05-19	Gerbe mortuaire	Livraison d'une gerbe mortuaire pour le décès d'un membre de la famille d'un MDP	/	Marché de faible montant	513.01	75,00 €	Fourniture	INTERFLORA
Mini DP adaptateur	01-06-19	Mini DP Adaptateur	Achat d'un mini DP adaptateur pour connecter les ordinateurs au TBI	/	Marché de faible montant	522.01	13,99 €	Fourniture	Amazon
Souris ergonomiques	22-07-19	Souris ergonomiques	Achat de 4 souris ergonomiques	/	Marché de faible montant	550.09	83,25 €	Fourniture	BIG TOWER
Lampadaires et ampoules	30-10-19	Lampadaires	Achats de 3 lampadaires et ampoules	/	Marché de faible montant	522.01	52,96 €	Fourniture	IKEA

Lampes de bureau + Lampadaires et ampoules	21-11-19	Lampadaires et lampes de bureau	Achats de 2 lampes de bureau, 1 lampadaire et ampoules	/	Marché de faible montant	522.01	55,96 €	Fourniture	IKEA
Bouquet et montage de fleurs	25-11-19	Bouquet - Visite de la Ministre	Achat d'un bouquet de fleurs coupées et un montage de fleurs piquées pour la visite de la Ministre	/	Marché de faible montant	513.01	70,00 €	Fourniture	INTERFLORA

Services	Date d'attribution du marché	Référence du marché	Objet du marché	Lots	Procédure utilisée	Poste budgétaire	montant du marché	Durée du marché	Adjudicataire (s)
Location de salle	10-01-19	Formation indicateur - Salle de formation	Location d'une salle pour la formation sur les indicateurs	/	Marché de faible montant conclu sur simple facture acceptée	533.09	1.497,98 €	Prestation unique	UCM
Formation initiale des DCO et DZ	28-02-19	IFC-MaP-FI DCO/DZ 2019	Formation initiale des délégués au contrat d'objectifs et Directeurs de zone	7	Procédure négociée sans publication préalable	533.11	524.000,00 €	2 ans	multiples
Formation des formateurs TC	04-03-19	2019 - CSC formation hybride pédagogues et formateurs IFC	Formation des formateurs internes de l'IFC sur la conception de parcours de formation hybride	/	Procédure négociée sans publication préalable	533.13	5.000,00 €	4 jours	CRIFA (Uliège)

Graphisme internet	19-03-19	MP Graphisme	Réalisation d'un template full responsive pour le site Internet de l'IFC	/	Marché de faible montant conclu sur simple facture acceptée	533.01 à 533.04	4.628,25 €	Prestation unique	Kiff&Co
Poubelles hygiénique et tapis	13-06-19	MaP-2019-Poubelles et tapis	Fourniture de containers d'hygiène féminine et de tapis pour l'ensemble des bâtiments de l'IFC et remplacement régulier de ceux-ci	/	Marché de faible montant conclu sur simple facture acceptée	521.03	7.500,00 €	3 ans	ANECA - CLEAN TAPIS
MP FCC	27-06-19	IFC-MaP-Fo en cC 2019-2020	Formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents des C.PMS pour l'année scolaire 2019-2020	90	Procédure concurrentielle avec négociation	533.01 à 533.04	1.492.829,00 €	1 an	Multiples
Activité Team Building	30-07-19	Activité Team Building 2019	Organisation d'une activité pour la journée team building 2019 + Restauration sur le temps de midi	/	Marché de faible montant	513.01	6.100,00 €	Prestation unique	Pairi Daiza
Borne 4G	20-09-19	demande de prix - abonnement Internet	Abonnement pour une borne 4G permettant aux FI de se connecter sur internet partout	/	Marché de faible montant conclu sur simple facture acceptée	533	2.500,00 €	2 ans	UNIVERSAL GSM
Logiciel de présentation dynamique	23-09-19	Logiciel permettant la création de présentation dynamique	Abonnement à un logiciel de présentation dynamique	/	Marché de faible montant conclu sur simple facture acceptée	522.01	239,60 €	1 an reconductible 3 fois	GENIAL.LY
Audit Inspection	10-10-19	2019 - Formation à l'audit en	Formation à l'audit en milieu scolaire à destination du service	/	Procédure négociée sans publication préalable	533.05	62.094,00 €	3 ans	HELMO

		milieu scolaire pour les inspecteurs	général de l'inspection						
MP Macro EP	24-10-19	IFC-MaP-Fo – Macro EP 2019-2020	Marché de service de formation macro education physique	5	Procédure négociée sans publication préalable	533.01 à 533.04	38.413,20 €	1 an	FRSEL
FID - Axe admin	24-10-19	IFC-MaP-FID/Admin-2019	Formation initiale des directions - Axe administratif	4	Procédure négociée sans publication préalable	533.07	301.861,92 €	du 24 octobre 2019 au 31 août 2021	Multiples
Repas fin année	27-11-19	Repas annuel 2019	Préparation d'un repas de fin d'année pour l'équipe	/	Marché de faible montant	513.01	1.400,00 €	Prestation unique	L'Espèglerie
Formation d'insertion professionnelle des DCO et DZ	28-11-19	IFC-MaP-FIP DCO/DZ 2019	Formation d'insertion professionnelle des DCO et DZ	10	Procédure négociée sans publication préalable	533.11	560.000,00 €	2 ans	Multiples
Livraison de soupe en hiver	18-12-19	Livraison de soupe et mise à disposition d'une soupière	Livraison de soupe et mise à disposition d'une soupière de novembre à mars	/	Marché de faible montant conclu sur simple facture acceptée	513.01	2.576,00 €	23 semaines (3 reconduction une fois par an)	Traiteur Géraldine

Annexe 5. Liens de téléchargement des rapports d'évaluation des formations en cours de carrière 2018-2019 et des formations initiales des directions 2018-2019

Formation en cours de carrière 2018-2019

http://www.ifc.cfwb.be/documents/multi/rapportEval/rapport_18-19.pdf

Formation initiale des directeurs 2018-2019, volet commun à l'ensemble des réseaux

http://www.ifc.cfwb.be/documents/multi/rapportEval/DIR_Rapport_18.pdf